



UNION EUROPEENNE
Délégation de la Commission
Européenne en Côte d'Ivoire



**CELLULE DE COORDINATION
DE LA COOPERATION CI/UE**

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

Juillet 2009

SOMMAIRE

Liste des Sigles et Abréviations.....	(i)
Résumé.....	1
1. LA PERFORMANCE DU PAYS.....	6
1.1. MISE A JOUR DE LA SITUATION POLITIQUE ET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE	6
1.2. MISE A JOUR DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE.....	7
1.3. MISE A JOUR DE LA SITUATION DE LA PAUVRETE ET LA SITUATION SOCIALE.....	9
1.4. MISE A JOUR DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE.....	
2. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS.....	12
2.1 RAPPORT SUR LES PERFORMANCES FINANCIERES DU FED	12
2.2 RAPPORT SUR L'APPUI BUDGETAIRE GENERAL ET SECTORIEL.....	13
2.3 LES PROJETS ET PROGRAMMES DANS LES DOMAINES FOCALISÉS ET NON FOCALISÉS	13
2.3.1. PROJETS ET PROGRAMMES DANS LES DOMAINES DE CONCENTRATIONS (10 ^{ÈME} FED).....	20
2.3.2. PROJETS ET PROGRAMMES DANS LES DOMAINES HORS CONCENTRATION (10 ^{ÈME} FED)	21
2.3.3. APPUI AUX ANE	21
2.4 AUTRES INSTRUMENTS.....	22
2.5. POLITIQUE DE COHERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT.....	25
2.6. DIALOGUE AVEC LE PARLEMENT, LES AUTORITES LOCALES ET LES ANE	25
2.7 L'EFFICACITE DE L'AIDE	26

ANNEXES

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF :	Action Contre la Faim
ACP/UE :	Afrique-Caraïbes-Pacifique/Union Européenne
AGEROUTE :	Agence de Gestion des Routes
ATC	Assistance Technique au Commerce
ANE :	Acteur Non Etatique
APD :	Avant Projet Détaillé Aide ? Publique au Développement
APE :	Accord de Partenariat Economique
APO :	Accord Politique de Ouagadougou
ATF :	Assistance Technique Financière
AUPC :	Assistance d'Urgence Post-Conflict
BAD :	Banque Africaine de Développement
BNETD :	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CCC CI/UE :	Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire/Union Européenne
CCC :	Centre de Commandement Intégré
CE :	Commission Européenne
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI :	Commission Electoral Indépendante
CGP :	Cellule de Gestion de Projet
CHR :	Centre Hospitalier Régional
CHU :	Centre Hospitalier Universitaire
CIE :	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CNO :	Centre Nord Ouest
CNPRA :	Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration
COGES :	Comité de Gestion Scolaire
COM STABEX :	Cadre d'Obligations Mutuelles –Système de Stabilisation des recettes d'exportation
CPC :	Cadre Permanent de Concertation
CPS :	Cellule de Prospective et de Stratégie
CSCI :	Convention de la Société Civile Ivoirienne
DCE :	Délégation de la Commission Européenne
DDR :	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion
DHH :	Direction de l'Hydraulique Humaine
DP :	Devis Programme
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTH	Direction Territoriale de l'Hydraulique
EISA :	Electoral Institute of South Africa
ENV :	Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED :	Fonds Européen de Développement
FIP :	Fiche d'Identification de Projets
FMI :	Fonds Monétaire International
FN :	Forces Nouvelles
FPI :	Front Populaire Ivoirien
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
INS :	Institut National de la Statistique

IRC :	International Rescue Committee
MERLIN	Medical Relief in Emergency
MIE :	Ministère des Infrastructures Economiques
NRC	Norwegian Refugee Council
ON :	Ordonnateur National (FED)
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONS :	Ordonnateur National Suppléant
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PAA :	Plan Annuel d'Audits
PACIR :	Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale
PEFA :	Performances de la Gestion des Finances Publiques
PESC :	Politique Extérieure et de Sécurité Commune
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIN :	Programme Indicatif National
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB :	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR :	Peste des Petits Ruminants
PPTE :	Pays Pauvres très Endettés
PRODEMIR	Programme de Développement économique en Milieu Rural
PSDAT :	Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire
PSP :	Pharmacie de Santé Publique
PUR :	Programme d'Urgence de Réhabilitation
QSG :	Quality Support Group
RDR :	Rassemblement des Républicain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAGEM :	Société d'Applications Générales Electriques et Mécaniques (Télécommunications)
SFCG :	Search For Common Ground
SIGFIP :	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SODECI :	Société de gestion du réseau d'Eau potable en Côte d'Ivoire
SOGEPE :	Société de Gestion du Patrimoine de l'Etat
SOPIE :	Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité
UA :	Union Africaine
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNICEF :	United Nations Children's Emergency Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
UNOPS :	United Nations Office for Project Services (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

Résumé

Suite à la signature en novembre 2007 du 3^{ème} accord complémentaire de l'Accord Politique de Ouagadougou, et l'annonce en avril 2008 d'élections pour le 30 novembre 2008, cette année 2008 aurait pu voir la Côte d'Ivoire accomplir des progrès décisifs pour sortir définitivement de la **crise politico/militaire** qui secoue le pays depuis plus de 6 ans. Malheureusement, malgré certaines avancées significatives dans les domaines de l'identification des populations et de l'enrôlement des électeurs, ainsi que dans la préparation des élections (au financement desquels la Commission a contribué en tant que principal bailleur de fonds), il n'aura pas été possible de respecter la date du 30 novembre pour la tenue du premier tour de l'élection présidentielle. On a noté également dans le domaine politique des avancées importantes dans le redéploiement de l'administration sur l'intégralité du territoire. La non-tenue de l'élection présidentielle a eu pour résultat le maintien du gouvernement de transition issu de l'accord de Ouagadougou qui a consacré toute son énergie à la sortie de crise, sans pouvoir prendre d'engagements fermes en matière de **gouvernance**.

En matière **d'aide au développement**, l'année 2008 a été marquée par la signature en juin du DSP/PIN 10^{ème} FED (sans que la tranche incitative ait été allouée), et par une performance très élevée en matière de décisions/contrats/paiements, malgré le fait que la Côte d'Ivoire ne soit pas encore éligible aux appuis budgétaires. Comme le démontre le tableau en annexe 5, tous les instruments – FED (PIN, PIR, STABEX, FLEX, Facilités Eau et Energie) et Instruments thématiques Bananes, Sucre, ANE, IEDDH et PVD- ONG) ainsi que l'Accord Pêche ont contribué à cette performance remarquable.

Les perspectives **macro-économiques** du pays ont connu une embellie certaine à la fin de l'année et ceci en dépit de la crise financière mondiale. La Côte d'Ivoire a remboursé une partie non négligeable de ses arriérés de dette auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de développement et a finalisé son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté – tous ces éléments permettant de préparer l'atteinte du Point de Décision de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) prévue avant la fin du premier trimestre 2009. L'accès du pays aux avantages du PPTE est essentiel afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'entamer un véritable lutte contre la pauvreté, car l'analyse des résultats d'une Enquête du Niveau de Vie et des revenus des ménages (cofinancée par la Commission) a décrit une situation dramatique avec la multiplication par 10 en l'espace d'une génération du nombre de pauvres - 974 000 en 1985 par rapport à 10 174 000 en 2008 (50% de la population).

La mise en œuvre à partir du 1 janvier de l'**Accord de Partenariat Economique** avec l'Union européenne a permis à la Côte d'Ivoire de maintenir ses avantages/privilèges sur le marché européen pour plusieurs produits d'exportation clé et préserver ainsi l'emploi de plusieurs milliers de travailleurs.

Pendant toutes les années de crise la Commission européenne est restée – en dehors des agences du SNU qui se concentraient plutôt sur les aspects humanitaires – le principal et quasi unique partenaire de la Côte d'Ivoire. Dans ces circonstances, la coordination des bailleurs dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'**efficacité de l'aide** n'était guère possible au-delà du simple échange d'informations, comme confirmé par les scores très bas obtenus par la Côte d'Ivoire à l'occasion de la conférence d'Accra en septembre. Depuis, les conditions pour une meilleure coordination seront facilitées par le retour déjà effectif de la Banque Mondiale et celui annoncé de la France (suivi d'autres partenaires bilatéraux) dans le cadre du Point de Décision PPTE.

1. La performance du pays

1.1. Mise à jour de la situation politique et de la gouvernance politique

L'année 2008 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO).

En vue de préparer l'élection présidentielle dont le premier tour était fixé en juin 2008 par le 3^{ème} accord complémentaire à l'APO signé le 28 novembre 2007, les partis et groupements politiques se sont lancés de plus en plus activement dans la campagne en organisant des rassemblements, des tournées et autres événements à caractère électoral.

Le 1 février 2008, le Rassemblement Des Républicains (RDR), parti d'opposition, a organisé son deuxième congrès ordinaire. Le 1 mars 2008, le Front Populaire Ivoirien (FPI), parti au pouvoir, a tenu un rassemblement à Bouaké, fief des Forces Nouvelles, avant d'entamer en avril, une tournée dans les zones CNO.

En raison des retards accusés dans le lancement de l'opération d'identification et de recensement électoral, le Président de la République, sur proposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI), a signé le 14 avril 2008 un décret reportant au 30 novembre 2008 la date du premier tour de l'élection présidentielle.

Un autre décret définissant les modalités de collaboration entre l'Institut National de la Statistique (INS) et la société SAGEM Sécurité, dans le cadre du processus d'établissement de la liste électorale et des cartes d'électeurs, a été pris ce même 14 avril 2008, par le Président de la République.

Malgré ces dispositions, le nouveau calendrier électoral accuse un retard important, en raison essentiellement des difficultés d'ordre logistique et organisationnel dans la mise en place des préalables à l'opération de recensement électoral, en particulier le recrutement et formation du personnel et la réhabilitation des bâtiments devant abriter les sites de traitement informatique. Prévues pour démarrer en juillet 2008, l'opération d'identification et de recensement électoral n'a débuté que le 15 septembre 2008.

Constatant les retards importants accusés, le Cadre Permanent de Concertation (CPC) de l'APO, lors de sa réunion du 10 novembre 2008, a pris acte de l'impossibilité d'organiser le premier tour de la Présidentielle à la date du 30 novembre 2008. Le CPC a alors demandé au Président de la CEI, d'établir un nouveau chronogramme précis pour l'identification et le recensement électoral avant le 31 décembre 2008, afin de pouvoir fixer une nouvelle date plus réaliste pour les élections (échéance qui n'a pas été respectée)¹. Enfin, pour clore le chapitre sur le processus d'identification et le recensement électoral, il convient de noter le succès de l'opération des audiences foraines dont la quatrième série, qui avait débuté le 25 septembre 2007, a été officiellement close le 15 mai 2008. Au regard de l'engouement suscité par cette opération qui a permis la délivrance de 627 923 jugements supplétifs d'actes de naissance, des audiences de rattrapage ont été, par la suite, programmées dans les localités qui n'avaient pas été desservies avant le 15 mai. Cet exercice a permis la délivrance d'environ 20 000 jugements additionnels.

Une mission exploratoire d'observation électorale de l'Union européenne a eu lieu du 29 juillet au 7 août 2008, en vue de formuler des recommandations devant permettre à la Commission européenne de prendre une décision sur l'opportunité d'une mission de l'Union européenne pour l'observation des élections présidentielles. La mission a recommandé la mise en place d'une telle mission en soulignant sa nécessité, son utilité et sa faisabilité.

¹ Prévues pour le 29 novembre 2009 par Décret N° 2009-181 du 14 Mai 2009

Sur le plan sécuritaire, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants a pris un retard certain. Engagé le 22 décembre 2007, il s'est limité au démantèlement des lignes de front et au regroupement des forces loyalistes (12 000 hommes) qui s'est achevé le 24 janvier 2008.

Le 19 mai 2008, le Commandant Koné Zakaria des Forces Nouvelles (FN) absent lors du regroupement des ex-combattants relevant de son autorité, a été relevé de ses fonctions. Les 28 et 29 juin 2008, les soldats proches de ce dernier ont déclenché une mutinerie dans les localités de Séguéla et Vavoua. La ville de Séguéla a été à nouveau, l'objet d'attaques d'assaillants le 24 novembre 2008.

Dans le même temps, l'on a noté des manifestations répétées de combattants cantonnés des Forces Nouvelles mécontents de ne pas recevoir leurs indemnités. Les 16 et 18 juin 2008, plus de 200 combattants démobilisés des FN ont bloqué la route principale de Bouaké et tiré en l'air pour protester contre le retard du paiement des indemnités mensuelles.

S'agissant du démantèlement des milices, un premier recensement et profilage avait été lancé dans la zone ouest par le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC). Ce recensement a cependant été réalisé de façon approximative et devra donc être repris et étendu aux autres zones du pays.

A part la création des unités de police mixtes et du Centre de Commandement Intégré (CCI) dont les éléments ont souvent manifesté pour non paiement de leurs primes, l'unification des forces de défense et de sécurité est restée au point mort en raison du désaccord persistant entre les parties sur le nombre des éléments des Forces Nouvelles à intégrer dans la nouvelle armée et la police nationale et sur les grades qui leur seront attribués.

Enfin, au niveau du redéploiement de l'administration, certains progrès ont été accomplis durant l'année 2008. Le personnel non encore redéployé concerne en grande partie, l'administration judiciaire, fiscale et douanière ainsi que le personnel de police et de gendarmerie. L'unicité de caisses, c'est-à-dire le versement dans les caisses de l'Etat de tous les revenus à caractère fiscal, douanier, etc. ne s'est pas réalisée, comme précédemment annoncé. Le Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration (CNPRA) estime à 96% le taux de fonctionnaires redéployés dans les zones centre, nord et ouest du pays. Toutefois, ces fonctionnaires, y compris le corps préfectoral, ne sont en général pas en mesure d'exercer pleinement leurs fonctions ; les commandants de zone gardant de fait, dans les zones placées sous leur contrôle, leurs prérogatives administratives, financières et de sécurité acquises à la faveur du conflit.

Au regard des nombreux obstacles relevés dans la mise en œuvre de l'APO, un 4^{ème} accord complémentaire a été signé le 22 décembre 2008. L'application effective en 2009 des dispositions de ce 4^{ème} accord complémentaire qui portent sur les questions d'ordre militaire, la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration fiscale, douanière et judiciaire sur l'ensemble du territoire ivoirien incluent, entre autres, l'unicité de caisses pour le 15 janvier 2009².

1.2. Mise à jour de la situation économique et de la gouvernance économique

Dans le cadre de la préparation de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), le gouvernement a fait des efforts importants pour finaliser un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) avant la fin de l'année 2008. En prévision de cette échéance, la Commission européenne a débloqué une enveloppe d'environ 1M€ pour appuyer l'INS (via le PNUD) dans la réalisation d'une enquête sur le niveau de vie des ménages qui devait permettre de disposer d'une base fiable d'informations sur le niveau de pauvreté dans le pays. La préparation du DSRP a été prise très au sérieux par le Ministère du Plan et du Développement en charge du dossier: organisation de consultations dans 10 pôles de développement, nombreuses

² ...qui n'est toujours pas réalisée à la date de rédaction du présent rapport.

séances d'information et de coordination avec les partenaires extérieurs, etc. A chaque nouvelle version du document transmis par les autorités, une nette amélioration pouvait se faire sentir dans la rédaction et le contenu. Néanmoins, le document reste largement limité à ce jour à un diagnostic et une analyse de la situation certes réalistes, justes et courageux, mais sans plan d'action concret (et vérifiable/mesurable) dont la rédaction a été repoussée aux mois de mai -juin 2009.

La mise en œuvre du processus de paix conformément à l'Accord Politique de Ouagadougou a permis de créer des conditions intérieures plus favorables à l'activité économique nationale. Les autorités ivoiriennes se sont fixées comme objectifs d'accélérer le processus de sortie de crise et de poursuivre la stabilisation de l'économie ivoirienne. C'est dans cette optique que la Côte d'Ivoire a négocié et conclu un programme économique et financier appuyé par une Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC 2007 et 2008) avec le FMI ainsi qu'un plan d'apurement des arriérés dus à la Banque mondiale et la BAD. La Côte d'Ivoire espère également bénéficier de l'initiative PPTE et d'une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). A ce sujet, les Conseils d'Administration de la Banque mondiale et du FMI ont jugé en décembre 2008 que la Côte d'Ivoire était apte à bénéficier d'une assistance au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Le passage au Point de Décision, qui devrait intervenir au premier trimestre 2009, reste toutefois lié à trois conditions essentielles : la finalisation de l'apurement des arriérés dus à la BAD et la conclusion d'un FRPC, lui-même lié aux performances du programme AUPC 2008³.

En termes d'évolution économique, l'année 2008 a marqué la quatrième année consécutive de croissance positive de l'économie nationale, mais à un rythme qui demeure encore faible. Le taux de croissance du PIB réel a atteint 2,9% contre 1,5% en 2007 grâce au regain d'activité constaté dans les différents secteurs de l'économie. Pour la première fois en dix ans, le taux de croissance annuel du PIB réel est passé au dessus de la barre de 2%. Cette performance reste cependant insuffisante car la situation de crise que vit la Côte d'Ivoire depuis 1999 a fortement compromis son développement économique : le taux de croissance réel annuel moyen sur la période 1999-2008 est de 0,6% par an, ce qui est demeuré fortement en deçà de la croissance démographique estimée à environ 3% et rend aussi impossible la réalisation des OMD en 2015.

La flambée des prix des produits alimentaires sur le marché mondial et la hausse continue des cours du baril de pétrole sur les trois premiers trimestres de l'année 2008 ont entraîné un renchérissement important des prix domestiques des produits alimentaires. Avec l'ajustement des prix intérieurs des produits pétroliers, l'inflation globale s'est accélérée pour atteindre 6% en moyenne annuelle contre 2,9% en 2007.

Le Gouvernement a pris des mesures (depuis 2007 et reconduites en 2008) de réductions temporaires des taxes indirectes sur des produits de grande consommation afin d'atténuer l'impact de ces augmentations de prix. La dernière mission du FMI en septembre 2008 a toutefois recommandé aux autorités ivoiriennes de remplacer ces réductions de taxes par des mesures qui ciblent directement les couches les plus vulnérables.

En septembre 2007 et janvier 2008, deux missions inter-agences d'évaluation du Système de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) dirigées par la Banque mondiale, avec la participation de la BAD, du FMI et de la Délégation de la Commission européenne ont été conduites dans le cadre d'une revue PEMFAR incluant un diagnostic PEFA. Le rapport PEMFAR (restitué en juin 2008) souligne de nombreux dysfonctionnements et recommande une série de mesures correctives du système de gestion des finances publiques. Le rapport a mis en évidence les constats suivants : un faible taux de recouvrement des recettes intérieures et un déficit de fiabilité des déclarations de dépenses ainsi que des documents budgétaires ; les difficultés d'utilisation du SIGFIP créent des lenteurs dans l'exécution des dépenses ; la nécessité de garantir l'exhaustivité du budget et d'en améliorer la crédibilité ; de manière globale, les performances du système de gestion des finances

³ Point de Décision acquis le 31 mars 2009

publiques sont en dessous de la moyenne ; les contrôles de gestion ne sont ni effectifs, ni opérationnels ; le système de passation des marchés publics se situe juste au dessus de la moyenne, mais reste faible comparé à des pays comme le Ghana ou le Rwanda.

En vue de corriger un certains nombre de dysfonctionnements, les autorités ivoiriennes ont pris des engagements contenus dans le programme financier conclu avec le FMI afin d'améliorer la transparence de la gestion financière des ressources publiques. L'année 2007 avait marqué le retour à la normalisation du processus budgétaire pour la première fois en huit ans. Ce processus de normalisation budgétaire et d'amélioration de la transparence de la gestion des finances et des ressources publiques s'est poursuivi en 2008 avec : l'adoption du budget 2009 le 18 décembre 2008, une information publique trimestrielle sur l'exécution budgétaire et sur les flux financiers dans le secteur de l'énergie et de la filière café/cacao, l'initiation d'actions judiciaires dans la filière café/cacao pour clarifier la gestion des ressources qui ont abouti à l'arrestation des principaux dirigeants de la filière, l'adoption d'un collectif budgétaire visant la prise en compte des dépenses d'investissement au titre des grands travaux (afin de prendre en compte les recommandations du FMI indiquant que tous les revenus et les dépenses de l'État doivent être repris au Budget), la soumission à la Chambre des Comptes des avant-projets de Loi de règlements des exercices budgétaires 2005, 2006 et 2007, l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en mai 2008, (ITIE) etc.

Les recettes ont baissé d'environ un point de pourcentage du PIB pour atteindre 19,8% du PIB en 2008. Malgré les efforts de recouvrement, les performances de la mobilisation des recettes fiscales ont été atténuées par le manque à gagner estimé à 86,9 milliards de FCFA issus des mesures gouvernementales de lutte contre la cherté de la vie et au non recouvrement initialement prévu des recettes fiscales dans la zone CNO. Les dépenses se sont établies à 21,4 % du PIB en 2008 contre 20,5% en 2007. En vue d'assainir les relations avec les partenaires au développement, le Gouvernement a continué ses efforts de réduction des arriérés extérieurs : les arriérés dus à la Banque mondiale ont été totalement apurés à hauteur de 344,38 M€ (225,9 milliards FCFA), tandis que ceux de la BAD ont été partiellement payés à hauteur de 76,22 M€ (50 milliards FCFA). Les dépenses de personnel ont connu un accroissement important et représentent plus du tiers du budget en 2008, soit environ 7% du PIB, sous la pression des revendications salariales. L'excédent budgétaire d'environ 1% du PIB ainsi dégagé reste toutefois tributaire d'une sous-consommation préjudiciable au service de la dette intérieure et aux dépenses d'investissement.

Dans le cadre des négociations sur les Accords de Partenariat Economique (APE), la Côte d'Ivoire a signé le 26 novembre 2008 l'Accord intérimaire qui avait été paraphé le 07 décembre 2007 afin de permettre son application à partir du 1^{er} janvier 2008. Au niveau régional, la Côte d'Ivoire soutient les négociations en vue de la conclusion d'un Accord global avant la fin du premier semestre 2009. Un processus d'évaluation des obstacles liés au commerce et des besoins devant permettre à la Côte d'Ivoire de tirer profit de l'APE est en cours. La signature de l'Accord intérimaire a permis à la Côte d'Ivoire de continuer à bénéficier d'un accès en franchise de droits de douane sur le marché européen (elle a pu ainsi maintenir son avantage compétitif face à ses concurrents d'Asie et d'Amérique du sud). La balance commerciale ivoirienne, structurellement excédentaire est ressortie en hausse de 320,45 M€ (soit 210,2 milliards de FCFA) par rapport à 2007, en lien avec la bonne tenue des cours des principaux produits d'exportations. La balance des transactions courantes est redevenue positive à 1,6% du PIB après un déficit de 0,7% du PIB enregistré en 2007.

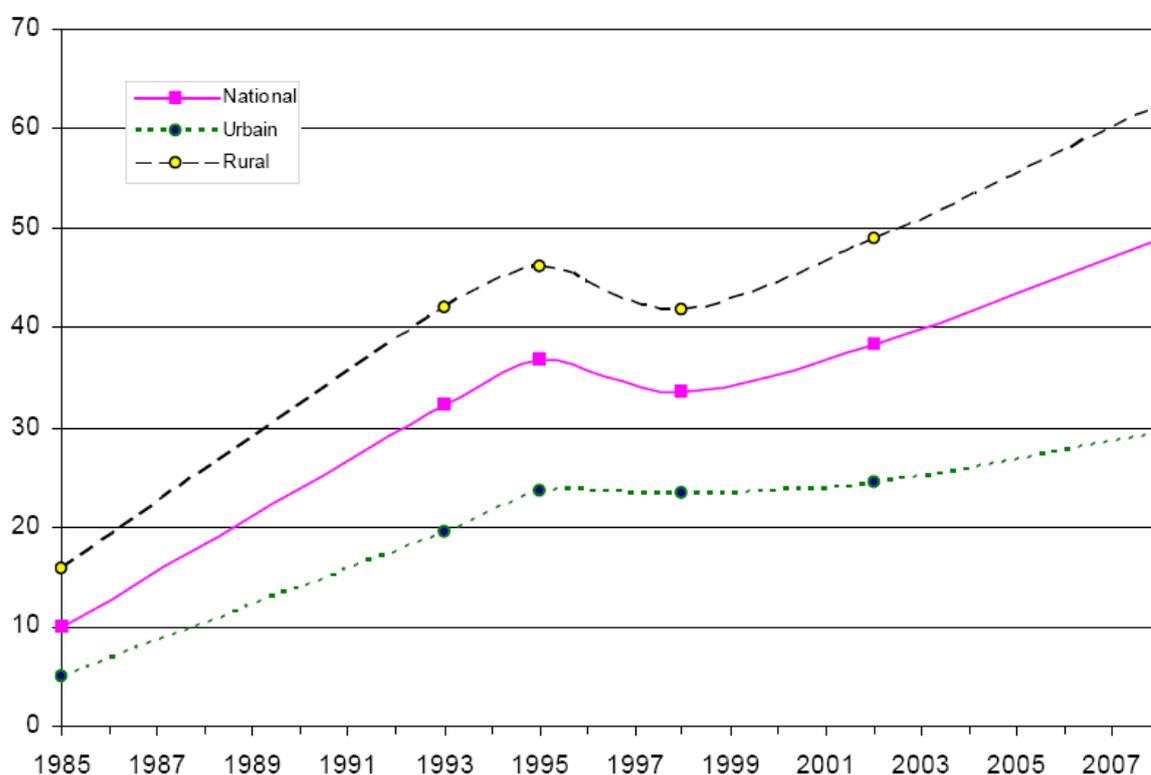
1.3. Mise à jour de la situation de la pauvreté et la situation sociale

La Commission européenne a accordé, en début d'année 2008, une subvention d'un million d'euros au PNUD pour aider l'Institut National de Statistiques (INS) à réaliser une Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV) en vue de réunir des informations fiables et récentes pour le DSRP en préparation. Les résultats de cette enquête permettent enfin d'avoir un premier aperçu fiable et

exploitable de la situation, les dernières données statistiques consolidées remontant aux années avant la crise (RGPH en 1998).

L'ENV décrit une situation dramatique. Le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération. Aujourd'hui, une personne sur deux est pauvre contre une personne sur dix en 1985 (10% en 1985 et 48,9% en 2008), ce qui correspond à un effectif de pauvres estimé à 974 000 en 1985 et à 10 174 000 en 2008. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain, ce qui est une caractéristique récurrente en Côte d'Ivoire. 12 personnes sur 20 sont pauvres en moyenne en milieu rural contre 6 en milieu urbain en 2008 (ce rapport était de 3 personnes sur 20 contre 1 personne sur 20 en 1985).

Graphique 1.1 : Evolution du taux de pauvreté entre 1985 et 2008



Source : INS/ENV

En 2008, huit pôles de développement sur dix (capitales régionales) ont un taux supérieur à 50% contre quatre en 2002. Parmi ces pôles, celui du Nord est le plus touché par le phénomène de pauvreté avec près de 4 pauvres sur 5 personnes en 2008. Ce pôle est suivi par ceux de l'Ouest (63,2%), du Centre-Ouest (62,9%), du Nord-Ouest (57,9%), du Centre-Nord (57,0%) et du Nord-Est (54,7%). Bien qu'ayant des taux de pauvreté élevés, les deux pôles les plus pauvres en 2002, Ouest et Nord-Est, ont enregistré en 2008 une légère baisse de 1,3 et 1,9 point respectivement. Cette situation pourrait s'expliquer par l'établissement de couloirs humanitaires et économiques. Ces couloirs ont non seulement permis l'écoulement des productions agricoles, notamment le café et le cacao pour l'Ouest, le coton et l'anacarde pour le Nord-Est, mais aussi l'acheminement de l'aide humanitaire depuis 2002. Dans le Nord, la gravité de la situation s'explique en grande partie par les conséquences de l'effondrement des filières coton et anacarde, la grande majorité des producteurs n'ayant pas perçu de produits de vente pendant plusieurs années.

Le phénomène de pauvreté touche indistinctement les hommes et les femmes quel que soit le lieu de résidence. En effet, le ratio de pauvreté se situe à 48,4% chez les hommes et à 49,5% chez les femmes contre respectivement 38,1% et 38,7% en 2002. A Abidjan, le taux de pauvreté est de 20,7% chez les hommes et de 21,2% chez les femmes. Il est respectivement de 37,7% et de 38,4% dans les autres villes et de 61,3% et 63,6% en milieu rural. Cependant, la situation de pauvreté selon le sexe du chef de ménage révèle des écarts significatifs. Comme en 2002, le niveau de pauvreté est plus élevé dans les ménages dirigés par un homme (49,6%) que dans ceux placés sous la responsabilité d'une femme (45,4%), au niveau national. En milieu rural, le niveau de pauvreté dans les ménages dirigés par une femme est plus élevé (supérieur à 70%) que ceux sous la responsabilité d'un homme dans les pôles Nord, Centre-Ouest, Centre-Nord et Nord-Est.

L'année 2008 a été particulièrement difficile pour la population, dans un contexte politique qui semblait faire du sur place, avec des inégalités sociales de plus en plus marquées et d'autant plus douloureuses que ceux qui continuent à profiter de la crise (que ce soit au Gouvernement, dans l'opposition ou chez les ex-rebelles) le font de manière très visible pour ne pas dire ostentatoire. La hausse des prix des denrées alimentaires a durement touché le pouvoir d'achat déjà très amoindri de la population. Ces hausses de prix conjuguées à la persistance d'un racket routier particulièrement virulent et qui contribue à la cherté de la plupart des produits, notamment vivriers, a provoqué le déclenchement d'émeutes contre la "cherté de la vie". Cette situation a encore été aggravée dans le courant de l'été par l'augmentation des prix des produits pétroliers (pétrole lampant, essence, gasoil, gaz domestique).

1.4 Mise à jour de la situation environnementale

La Côte d'Ivoire a été, grâce à la richesse de ses sols, et à forêt qui la couvrait encore il ya quelques décennies, l'une des terres les plus fertiles et abondantes d'Afrique de l'Ouest. Les secteurs forestier et agricole ont constitué, pendant des années, les piliers d'une économie florissante. Mais la baisse des prix à l'export des cultures de rente pendant les années 1980-90 a fortement contribué à la diminution de la croissance économique du pays jusque dans les années 2000. A cette crise économique s'est superposée une crise politique liée, *inter alia*, à la raréfaction des terres fertiles, au retour à la terre des jeunes au chômage et à une politique foncière contestée qui a exacerbé les rivalités entre Ivoiriens autochtones et Ivoiriens d'origine étrangère, voire les Etrangers. Cette situation a été un des facteurs déterminants du déclenchement, en septembre 2002, de la rébellion du nord du pays.

Le couvert forestier a reculé au rythme de 100.000 ha/an entre 1980 et 2000, passant de 4 à 2 millions d'hectares, puis à 1,7 M en 2008. La Côte d'Ivoire a vu ainsi son manteau forestier tropical humide s'appauvrir, se fragmenter, puis disparaître presque complètement, avec un taux de boisement résiduel de moins de 5 % en 2008 (surfaces couvertes de forêts denses non dégradées par l'agriculture) après avoir été de 80 % à la fin des années 1950. La filière bois a joué un rôle prépondérant jusque dans les années 1980 en contribuant au décollage économique du pays ; mais sa part dans le PIB a été en baisse constante en raison de l'épuisement des ressources ligneuses, lesquelles n'ont pas été reconstituées par des reboisements en nombre suffisant.

Avant le conflit, le pays a connu une dégradation constante de ses ressources forestières du fait :

- des défrichements agricoles qui ont accompagné la croissance économique du pays ainsi que sa croissance démographique,
- des feux de brousse dus aux défrichements, à l'élevage, à la chasse,
- de l'exploitation forestière industrielle, pour le bois-énergie et les produits forestiers non ligneux,
- de l'avancée de l'urbanisation et des infrastructures.

En 2008, après le conflit, la répartition des grands modes d'occupation du sol et la tendance à la dégradation des forêts n'ont pas changé de manière significative mais l'effet du conflit s'est traduit par une augmentation de 25 % des surfaces annuelles moyennes défrichées entre 2000 et 2008.

Les écosystèmes ivoiriens ont subi les conflits de manière contrastée; ces derniers ont été une porte ouverte à des pressions qui étaient déjà bien mal contenues. Les aires protégées, dès qu'elles avaient un potentiel agricole, ont suivi les mêmes dégradations que les forêts classées. Ces dégradations prennent aujourd'hui à la veille de leur disparition totale, un tour critique. Pourtant, avant le conflit, la Côte d'Ivoire avait réalisé un effort important de restructuration dans la gestion de la biodiversité avec la mise en place du Plan Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Mais le conflit est venu interrompre les financements et la mise en place des nouvelles institutions (Office Ivoirien des Parcs et Réserves).

Le taux élevé et croissant d'urbanisation (49%) ainsi que la concentration démographique dans quelques grandes villes posent d'énormes problèmes d'approvisionnement en eau potable ainsi que d'hygiène et assainissement (évacuation des eaux usées et ordures ménagères). Des « Etats généraux de l'Eau » seront bientôt organisés afin de définir une politique durable et cohérente en la matière. Une réforme de la politique d'assainissement est également annoncée incessamment afin de mieux appréhender la problématique entre les divers acteurs concernés (District et Communes, Ministères des Infrastructures, de l'Urbanisme, de la Santé, de la Ville et de la Salubrité, etc.)

Finalement, la Présidence de la Côte d'Ivoire a proposé à la CEDEAO de faire du thème du Changement Climatique un sujet prioritaire pour l'élaboration d'une position de négociation commune ouest-africaine lors de la Conférence de Copenhague à venir.

2. Examen de la coopération passée et en cours

2.1 Rapport sur les performances financières du FED

2.1.1 Situation financière des FED précédents (8^{ème} et 9^{ème} FED)

Le tableau en Annexe 5 résume le montant considérable d'opérations traitées au cours de l'année 2008. 79 nouveaux engagements individuels (PIN/PIR/TPS/FLEX/Facilités Eau et Energie) ont été ouverts tandis que 62 ont été clôturés. Fin 2008, 225 engagements étaient "actifs" dont 91 au titre du PSDAT. Malgré le fait que la LMO du PUR 1 soit intervenue le 31 décembre 2007, il y avait encore (audits exclus) 18 engagements ouverts et plus de €1,8 millions restant à payer. La priorité absolue, en raison des contraintes juridiques, sera de liquider au maximum les paiements PSDAT pour le 1^{er} trimestre 2009. La deuxième priorité sera accordée à la clôture du PUR 1 et le nettoyage des huit anciens dossiers de l'ex FED 7 (PIR) et du FED 8 (PIN et PIR), tandis que des efforts seront faits pour rattraper les retards PUR IV (il reste encore plus de € 61 millions à engager avant le N+ 3 du 14 décembre 2009) seront entrepris. La charge de travail avec les autres instruments était également très lourde en 2008 et nécessitera un suivi important, notamment pour le démarrage effectif des 25 contrats STABEX signés en décembre.

2.1.2 Situation financière du 10^{ème} FED

Le DSP/PIN 10^{ème} FED a été signé à Bruxelles le 4 juin par le Commissaire Michel et le Premier Ministre. Il porte sur un montant de 218 M€ (Enveloppe A) et 36,7 M€ (Enveloppe B).

Le volume financier prévu dans le calendrier indicatif du PIN (24 M€) a été dépassé avec un total de 41 M€ engagés. Le PAA 2008 comprenait deux projets ainsi qu'un avenant de prolongation et d'augmentation de la Convention de Financement (CF) d'appui à l'ON; le projet d'apurement des arriérés BEI sur fonds FED n'ayant pas reçu l'avis favorable du COMFED, pour un total de 16 M€

(Modernisation de l'état civil: 11 M€, Facilité de Coopération Technique: 4 M€ et Avenant CF Appui ON: 1 M€).

Un appui supplémentaire à la sortie de crise a également été approuvé en procédure *ad hoc* pour un montant de 25 M€. Cet appui, qui n'était pas programmé, fait suite à la rencontre entre le Commissaire Louis Michel lors de la visite du Premier Ministre Soro en juin 2008. Il est destiné à alimenter, d'une part, le panier de fonds pour les élections géré par le PNUD à hauteur de 20 M€ et, d'autre part, à contribuer au programme de démobilisation des anciens combattants à travers le Programme de Service Civique National par l'intermédiaire d'une convention signée avec la GTZ-IS (en financement parallèle avec la Banque mondiale).

2.2 Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel

Non applicable – la Côte d'Ivoire est restée inéligible à ce type d'appui en 2008.

2.3 Les projets et programmes dans les domaines focaux et non focaux

Appui à l'ON (9.ACP.IVC.12)

Les capacités de la CCC CI/UE ont été renforcées en ressources matérielles et humaines. Plusieurs fiches d'identification de projets élaborées par les ministères techniques sous l'encadrement des experts de la Cellule ont été proposées à la DCE pour avis. La Cellule a vulgarisé l'utilisation des logiciels TECHPRO, TOMON et TOMFED en vue de faciliter le suivi technique et financier de l'ensemble des projets et programmes.

Programmes d'Urgence de Réhabilitation (PUR I - II - III - IV) (9.ACP.IVC.3 - 6 - 11- 13)

Santé :

Renforcement de la gestion et disponibilité des médicaments dans les établissements sanitaires des zones centre, nord et ouest : Un nouveau contrat de subvention de 2, 073 M€ a été signé le 15 décembre 2008, avec la Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (PSP). Ce financement porte à 5,973 M€ le montant total des appuis financiers octroyés à la PSP par la Commission depuis le début de la crise pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire.

Renforcement du système de santé dans les districts les plus affectés par la crise: Mis en œuvre par UNICEF à travers notamment deux projets financés sur les ressources du PUR I et du PUR II la Commission a contribué à la revitalisation et à la relance du système sanitaire dans les zones qui ont le plus souffert des affres de la crise. Afin de consolider les acquis de ces précédents projets, une nouvelle contribution avec l'UNICEF de 2,8 millions d'euros a démarré en février 2008. Le projet vise à terme l'amélioration de la couverture sanitaire des populations dans 31 districts sanitaires par la réhabilitation/équipement de 21 centres de santé, 4 blocs opératoires et 6 maternités d'hôpitaux de référence. Ce projet a permis d'équiper en véhicules (22) et motos (178), 12 directions régionales, 9 directions départementales et la Direction de la santé communautaire. Ces moyens ont permis d'améliorer la capacité de supervision de ces structures. Le projet a permis également de former les équipes cadre de 31 districts et de 12 régions sanitaire à l'utilisation du logiciel de gestion de l'information sanitaire « SIG Vision ».

Revitalisation du secteur de la santé en Côte d'Ivoire : Un appel à propositions a permis d'attribuer à 7 ONG des subventions d'un montant global de 4,2 M€. Ces subventions visent de façon prioritaire un appui au renforcement des districts sanitaires et la promotion de la santé communautaire dans les zones les plus affectées par la crise. Les 7 projets couvrent les zones Sud (Alépé), Centre (Bouaké, Béoumi, Sakassou, Didiévi, Tiébissou), Ouest (Man, Daloa) et Nord-Est (Bondoukou, Tanda) du pays.

Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique : Un Devis-programme (DP) d'un montant de 109 787 € a été octroyé à la Cellule de Prospective et de Stratégie (CPS) en vue de coordonner le processus d'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et de suivre les interventions qui seront financées dans le cadre du 10^{ème} FED.

Education :

Au titre du PUR III, la contribution au vaste **programme de pérennisation des cantines scolaires** a démarré depuis novembre 2006. D'un montant global de 1,8 M€, ce projet vise la couverture des besoins en vivres de 200 cantines par les productions de microprojets agricoles et d'élevage. Mis en œuvre par le PNUD, cette convention a été prolongée de 6 mois (jusqu'en mai 2009) afin de permettre la mise en œuvre des microprojets d'élevages. A quatre mois de la date de fin de mise en œuvre, la convention a permis l'inscription de 30 000 enfants du cycle d'enseignement primaire (dont 15 000 filles).

Campagne nationale pour le retour des enfants/filles à l'école : Afin de consolider les acquis de la campagne de 2006 financée à hauteur de 1,2 M€ sur les ressources du PUR III, une deuxième contribution de 2 M€ a été accordée à l'UNICEF en 2007 sur les ressources du PUR IV. Cette nouvelle contribution a permis le maintien à l'école d'au moins 830 000 enfants dont 50% de filles et la distribution de kits scolaires à 90% d'entre eux.

Une subvention à deux ONG (NRC et MERLIN) pour la relance du système éducatif dans la zone CNO. Inscrits dans le cadre du PUR IV pour un montant cumulé de 4,137 millions d'euros, ces deux projets ont démarré en septembre 2008 afin d'apporter un appui à l'amélioration de l'offre éducative et à la qualité du système éducatif par la réhabilitation/équipement de 30 écoles, l'animation de COGES et la réinsertion dans le cursus scolaire de 3 000 enfants déscolarisés à travers les classes passerelles.

Eau, assainissement, électricité, infrastructures de transport et bâtiments

Le secteur de l'Energie: Dans le cadre de la Facilité ACP/UE pour l'Energie, l'Etat de Côte d'Ivoire bénéficie d'un concours financier de la Commission à hauteur de 17.6 M€ pour le financement de trois projets dont le montant global s'élève à 33.9 M€. Il s'agit de deux contrats de subvention signés le 8 janvier 2008 au profit de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) intitulés "Electrification des quartiers périurbains de la ville d'Abidjan avec prolongement du réseau existant" et "Renforcement et extension du réseau de distribution dans 107 localités en milieu rural" et d'une convention de financement signée le 20 juin 2008 "électrification de 23 localités érigées en Chef lieu de sous préfecture" avec la SOPIE comme Maître d'œuvre de l'opération. Les 2 contrats de subvention connaissent une évolution normale tant au plan technique que financier (taux d'exécution 47 %).

Les travaux préparatoires du projet "Electrification de 23 localités érigées en chef lieu de sous préfecture" ont été exécutés. Cette convention de financement accuse un retard de 11 mois par rapport aux prévisions essentiellement en raison de la signature tardive de la convention de financement par la partie ivoirienne en juin 2008 d'une part et du problème de mobilisation des ressources de la contrepartie ivoirienne d'autre part⁴.

Un contrat de fournitures d'un montant de 1.3 M€ a été conclu sur le PSDAT avec la CIE pour une période de mise en œuvre de quatre mois. Ce marché consiste à assurer la livraison, le montage et la mise en service des fournitures et à exécuter des travaux aériens, souterrains et de dépannage notamment les remplacements de câbles, les remises en état des coffrets, circuits d'alimentation et divers travaux annexes dans la ville de Bouaké.

⁴ Un engagement du Ministre des mines et de l'énergie, concrétisé par le premier versement de la contrepartie ivoirienne par la SOGEPE, a permis en février 2009 de résoudre ce problème.

Sur le PUR IV, il est prévu la passation d'un contrat de fournitures relatif aux équipements électriques pour les postes sources du district d'Abidjan. Une procédure négociée concurrentielle est envisagée dans les mois à venir après 2 appels d'offres déclarés infructueux pour trouver une issue à ce projet dont le caractère urgent avait été signalé au début de la signature de la convention de financement.

Le secteur des Infrastructures de transport: Dans le cadre du COM STABEX/99/2, 14 contrats de travaux d'un montant global de 4,2 M€ et 3 contrats de surveillance d'un montant de 0,4 M€, ont été signés pour la réhabilitation et/ou la réalisation de 1430 km de pistes, 18150 m³ de rechargement, 516 ml de buses et 8 ouvrages. Des missions de réception se sont déroulées au mois de juin 2008. La situation donne un taux global d'exécution de 55 % par rapport aux travaux prévus avec comme corollaire 9 contrats résiliés sur 14 pour défaut d'exécution (non achèvement des travaux dans les délais).

Dans le cadre du PSDAT, sur 15 contrats de travaux en cours d'exécution d'un montant global de 14,932 M€, la quasi-totalité a fait l'objet de réception provisoire au cours de l'année 2008. Seuls 3 marchés n'ont pu être achevés dont deux (entreprise ITRAP-CI) sont en procédure de résiliation. Le dernier (entreprise EECT) pourra être achevé dans le courant janvier 2009.

Dans le cadre du PUR 4, le projet de construction de 69 ouvrages et la réalisation de leurs accès a démarré le 15 septembre 2008 avec l'attribution du marché d'actualisation des études d'avant-projets détaillés (APD) et la surveillance des travaux pour un montant de 1,60 M€. Les visites de terrain ont démarré à la date du 18 novembre 2008, 60 ouvrages sur 69 prévus ont été inspectés dans la période allant jusqu'au 18 Décembre 2008. La supervision à travers la mission de maîtrise d'ouvrage délégué confié à l'AGERROUTE est contractualisée depuis le 28 Octobre 2008 pour une valeur de 43.425 € (pour la phase d'actualisation des études APD).

Le secteur de l'Assainissement: Dans ce secteur, un contrat de subvention d'appui à la bonne gouvernance et au ramassage des ordures a été confié à l'ONG CARE sur financement PSDAT. Ce contrat qui était dans sa troisième phase a permis de réaliser des latrines, des caniveaux, des décharges primaires et 2 décharges finales, ainsi que le reprofilage de routes en terre. En plus de cela, des actions de sensibilisation ont été menées et des comités d'assainissement mis en place. Il faut cependant noter que l'ONG n'a pas pu réaliser la totalité des ouvrages durant la période de mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du PUR IV, un contrat de services d'un montant de 0,588 M€ a été signé le 3 mai 2008 par l'actualisation des études d'avant projet détaillé (APD) et la surveillance des travaux pour la réhabilitation des infrastructures de traitement et de collecte des eaux usées à Abidjan.

Le secteur de l'Hydraulique: Sur le PUR IV, dans le secteur de l'hydraulique villageoise à la suite de l'évaluation des programmes financés par la Commission depuis le déclenchement de la crise, un vaste projet d'hydraulique rurale d'un montant de 9,9 M€ a démarré le 1^{er} mars 2008. Ce projet confié à 2 ONGs (Solidarités et IRC) à travers des contrats de subvention, ainsi qu'à l'UNICEF à travers une convention de contribution, mené en collaboration technique avec la Direction de l'Hydraulique humaine (DHH) du Ministère des Infrastructures économiques, permettra la réalisation de plus de 240 points d'eau et 22 systèmes d'hydraulique villageoise améliorés (mini réseaux d'adduction d'eau potable). Une convention de contribution, pour un montant de 1,4 M€, a également été attribuée à l'UNICEF sur les fonds intra ACP de la Facilité ACP-UE pour l'eau pour la mise en œuvre d'un projet connexe à celui financé sur le PUR IV.

Sur le PUR IV, dans le secteur de l'hydraulique urbaine, l'actualisation des études APD et l'élaboration des DAO pour le renforcement de l'alimentation en eau potable de 7 villes (Man, Abidjan, Korhogo, Daloa, San Pedro, Tabou et Aboisso) a été confié au Groupement TERRABO-BNETD par la DHH sur contrepartie ivoirienne (Fonds de Développement de l'Eau). Ce groupement a transmis les résultats définitifs de son travail à la fin du mois d'avril 2008 à la DHH qui les a validés. Entre temps deux contrats de travaux pour le renforcement de l'alimentation en eau

potable de Korhogo ont ainsi été attribués à l'entreprises FRANZETTI (Lot 1) et au groupement FRANZETTI-RMT (Lot 2) à la date du 28 janvier 2008 pour un montant global d'environ 5,91 M€. Le taux d'avancement du lot 1 relatif à la "Fourniture et pose de conduites PEHD sur 44 Km" s'élève à environ 75% contre 30 % pour le lot 2 "Construction des ouvrages de génie civil, de fourniture et pose d'équipements hydro-électro-mécaniques de 3 stations de reprise et d'une station d'exhaure sur le fleuve Bandama".

Un contrat de subvention financé sur le PUR IV pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable et d'assainissement du quartier Bardot à San Pedro d'un montant de 1,1 million d'euros a été attribué à l'ONG ACF. Un avenant au contrat a été signé le 17 septembre 2008.

Sur le PUR III, les travaux de renforcement des installations hydrauliques de Botro, Brobo et Diabo (pose de conduites de PEHD et la construction d'un château d'eau en béton de 200 m3) ont été confiés à l'entreprise ADS pour un montant de 1,13 M€. Au niveau de l'état d'avancement des travaux, la fourniture et pose des conduites enregistre un taux de 86,1 % contre 83,25 % pour la réalisation du château d'eau.

Le projet d'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable dans les villes de Korhogo et Odienné ont été financés sur le PSDAT à travers un contrat de subvention d'un montant total de 1,5 M€ attribué à l'ONG ACF. Six systèmes d'hydraulique villageoise améliorés dans les quartiers périphériques de Korhogo (5) et Odienné (1) ont ainsi été réalisés. La construction de ces ouvrages a été soutenue par des activités sociales (constitution de comités d'eau, formation des membres) et de promotion à l'hygiène. Le programme s'est achevé le 19 mai 2008.

En vue d'améliorer la qualité et la quantité d'eau potable de la ville de Daloa, un contrat d'un montant de 433 089,4 M€ financé sur le PSDAT a été confié à l'entreprise ADS, pour la réhabilitation et la lamellisation du décanteur de la station de potabilisation de la Lobo. Cette entreprise n'arrivant pas à exécuter les travaux conformément aux dispositions contractuelles (non transmission des plans d'exécution et de dossiers techniques appropriés), un audit technique des ouvrages a été demandé.

Un contrat de travaux relatif à la réhabilitation de la station de potabilisation de la Loka à Bouaké d'un montant de 1,21 M€ sur les fonds du PSDAT a été attribué à la SODECI. Ce contrat qui a démarré le 21 novembre 2007 a fait l'objet d'une réception provisoire le 15 septembre 2008. Il faut noter que la réhabilitation a porté sur la tour de prise, le décanteur, les équipements électriques ainsi que l'automatisme.

En vue de faciliter le rétablissement et la normalisation du service public de distribution d'eau potable aux populations des villes affectées par le conflit, une convention de contribution au CICR a été contractualisée sur le PUR IV pour un montant de 2 M€. Ce quatrième appui à l'hydraulique urbaine en zone CNO a permis de fournir les réactifs de traitement de l'eau, du matériel électromécaniques et un appui technique et logistique à la SODECI, tout en préparant le désengagement progressif du CICR présent auprès des acteurs du secteur sur financement de la Commission depuis l'année 2005.

Dans le même optique, la Direction de l'Hydraulique Humaine a également bénéficié de deux DP sur les PUR II et IV qui ont notamment permis des travaux de réalisation et équipement de 6 forages dans les villes de Korhogo, Katiola, Bouna et Man (701.195,4 €) et des travaux de réparation de la conduite en acier du Kan à Bouaké sur 4 km (561.149,9 €) ainsi qu'un appui au redéploiement des agents de la DHH en zone CNO.

Le secteur du Bâtiment: Le Devis Programme Collectivités et Tribunaux en régie indirecte confié au cabinet TRANSTEC a permis la réhabilitation par des entreprises locales de 51 mairies et 6 tribunaux dans le CNO. Le DP a été audité et les activités de clôture réalisées.

Sur le PUR IV, l'appel d'offres lancé pour la deuxième phase de la réhabilitation des bâtiments administratifs des collectivités territoriales et des tribunaux dans les zones Centre, Nord et Ouest (47 mairies, 4 tribunaux) a été déclaré infructueux. L'appel d'offres, sera relancé en 2009 et les adjudicataires estimés techniquement et administrativement conformes, confirmeront la disponibilité des crédits alloués par les structures bancaires ainsi que l'authenticité des documents administratifs et techniques présentés.

Le secteur de l'aménagement du territoire et de la décentralisation: Les actions ont essentiellement couvert le champ d'intervention du Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire (PSDAT). Il s'agit principalement du suivi des prestations de la CGP, des Devis Programmes (DP) des ministères (Intérieur et Plan), de l'action de l'ONG SFCG (Search For Common Ground) en faveur des radios locales, l'appui aux communes et aux conseils généraux par la réhabilitation et/ou des constructions, la fourniture des équipements divers (engins, médicaux etc.), la réalisation des études en vue de disposer d'outils de planification locale, le suivi des prestations des techniciens régionaux, des bureaux d'études et de contrôle dans le cadre des différents projets.

Le PSDAT a aussi contribué à la formalisation des outils et instruments suivants :

- participation à la formulation de la déclaration de politique d'aménagement du territoire;
- réalisation de trois (3) atlas (population, ville et équipements) ;
- réalisation de la base de données ;
- réalisation d'un guide méthodologique sur la thématique de la formalisation des schémas d'aménagement du territoire avec test à l'échelle de la région du Bas Sassandra.

Relance de l'agriculture

PUR III: Quatre 4 conventions de contribution avec la FAO sont mises en œuvre pour la relance de l'agriculture.

- Le projet de « **Soutien alimentaire par le rétablissement des capacités de production de semences de qualité au niveau des communautés rurales affectées** » (PUR III - 647 631 €) étend à 6 nouvelles régions du pays les activités du projet précédent financé sur le PUR III "appui à la réhabilitation des systèmes de multiplication de semences à base communautaire" (achevé en décembre 2007). Ce dernier a permis à 7 203 bénéficiaires de neuf départements, regroupés au sein de 188 groupements, de produire et de commercialiser 850 tonnes de semences de qualité.

Dans le cadre du nouveau projet, 40 groupements de 10 départements ont déjà reçu les intrants et des équipements qui leur ont permis de commencer les mises en place de cultures (riz, maïs, soja, et arachide).

- **Le projet d'urgence de vaccination du bétail dans le Nord de la Côte d'Ivoire (PUR III - 619 545 €)** a pris fin en mars 2008. Pour réduire l'incidence des maladies contagieuses telles que la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine (PPCB) et la Peste des Petits Ruminants (PPR), deux campagnes de vaccination du cheptel dans le Centre et le Nord du pays étaient prévues. La première campagne réalisée en 2007 a permis la vaccination de 862 471 bovins (PPCB) et 36 269 petits ruminants (PPR). La seconde campagne se poursuit toujours sous la supervision du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques. Les activités de 7 cabinets vétérinaires privés installés en clientèle rurale ont été relancées et les capacités du laboratoire régional LANADA de Korhogo ont été renforcées pour faciliter l'identification des foyers et confirmer les diagnostics.
- **L'intervention d'urgence pour la détection précoce, la prévention, et la lutte contre la grippe aviaire (PUR3 - 599 611 €)** a été finalisée en avril 2008. Ses actions ont contribué au renforcement du système de surveillance épidémiologique et de réalisation des enquêtes

épidémiologiques, au renforcement des capacités de diagnostic du laboratoire central de Bingerville du LANADA, au renforcement des mesures de prévention et l'appui à la mise en place d'un mécanisme de réponse en cas d'apparition de l'IAHP.

- Le projet « **Appui à la lutte contre les trypanosomiasés animales en Côte d'Ivoire** » (PUR3 – 400 000 €) a été signé le 19 décembre 2008 pour une durée de 12 mois. Il vise à réduire la prévalence de la trypanosomiasé au sein des populations de bétail des zones du Centre et du Nord les plus touchées par la maladie en permettant une meilleure connaissance de la prévalence et de la répartition géographique des mouches Tsé Tsé et en renforçant de façon durable des capacités des paysans et des services impliqués dans la lutte contre la trypanosomiasé.

Appui à la réinsertion des populations déplacées.

- Un contrat de subvention à l'ONG **Secours catholique pour un projet intégré de réhabilitation rurale de la Région de Man (1,4 M€)** financé sur le PUR III. Les activités qui devaient s'achever en septembre 2008 ont été prolongées par un avenant jusqu'en janvier 2009. Ce projet a permis la relance de la production agricole avec des appuis aux productions maraîchère et céréalière (682 Ha), de l'appui aux 163 banques céréalières pour permettre à 3 865 bénéficiaires de mieux affronter la période de soudure, du test pour l'intérêt du soja, de l'appui aux productions génératrices de revenus (élevage), de la commercialisation des surplus de production, du programme d'alphabétisation à 2 747 apprenants, de la consolidation des activités de santé avec 69 cases de santé fonctionnelles, et du renforcement de l'organisation paysanne et villageoise.
- Un contrat de subvention à l'ONG **Solidarités** de 2,4 M€ pour **le projet de réhabilitation des infrastructures de base et appui à la relance des Activités agricoles pour un retour durable des familles déplacées des zones de Toulepleu et de Bolequin**. Il a permis à 200 familles déplacées de ces zones de relancer leurs activités de maraîchers sur 17.7 Ha et de riziculture sur 610 Ha, d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réhabilitation de 144 puits et de 46 pompes. Cet appui a également permis la réhabilitation de 141 classes, de 111 logements et de 156 latrines.
- **Une subvention de 3M€ à IRC UK** (en partenariat avec CARE France) financée sur le PUR III et dont l'objectif est d'accompagner le mouvement de retour spontané dans l'ouest ivoirien (45 communautés des départements de Bangolo et Duékoué) est en cours. En novembre 2008, pour un objectif initial de 15 700 personnes, plus de 25 000 personnes retournées avaient été accueillies et enregistrées par les Comité de Paix mis en place par le projet, dont la fin est prévue pour fin février 2009.

Identification de personnes

- **Une régie directe de 5,5 M€ a été accordée au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (PUR III)**, en janvier 2008, pour l'organisation d'audiences foraines dans le cadre du processus d'identification des populations. A la clôture de l'opération le 15 mai 2008, 627 923 jugements supplétifs d'actes de naissance avaient été délivrés. En raison de l'engouement suscité par l'opération, des audiences de rattrapage ont été par la suite programmées dans les localités qui n'avaient pas été desservies avant le 15 mai et qui a permis l'octroi d'environ 20.000 jugements additionnels.
- **Une convention de contribution de 7 M€ a été signée avec l'UNOPS (PUR IV)** pour la mise en œuvre de l'opération de reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits. A fin décembre 2008, l'inventaire complet de l'ensemble des registres avait été effectué. Il reste à effectuer les saisies informatiques et à effectuer les croisements en vue de déceler les registres à reconstituer. Le projet a toutefois enregistré un retard important sur son chronogramme en raison

notamment des difficultés d'ordre logistiques, sécuritaires et techniques. Des dispositions sont à l'étude afin d'accélérer la fin de l'opération.

Gestion des conflits

- **Un contrat de subvention à l'ONG Search For Common Ground (0,6 M€ - PUR III)** visant à réduire les tensions et les divisions sociales et à prévenir la violence par la promotion de la réconciliation entre les groupes et communautés divisées en Côte d'Ivoire. Le projet démarré en décembre 2006, a permis la réduction des affrontements entre les communautés Bété et Burkinabé à Kroubaguhé 2, à Blodi, Blotile, Yrozon, Zouan, Duékoué. En 2008, le projet a produit une cinquantaine d'émissions radiophoniques et assuré la formation de 21 producteurs radios en techniques de production radiophonique, et celle de nombreux jeunes des partis politiques sur la non violence en période électorale et sur la gestion et la prévention des conflits.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

- **Un contrat de subvention de 4 M€ à la GTZ (PUR II)** pour poursuivre le travail d'insertion professionnelle commencé avec la subvention précédente accordée dans le cadre du PUR I. En l'absence d'ex combattants officiellement démobilisés, le projet a ciblé 4 070 "jeunes sans emploi" afin de les aider à s'insérer dans une vie socialement et économiquement productive. Le projet a permis la formation de plus de 3 700 bénéficiaires dont 675 ex-combattants des Forces Armées des Forces Nouvelles.

Elections (9 ACP.IVC.10)

- **Une convention de contribution de 5,5 M€** signée en juillet 2008 avec le **PNUD** pour contribuer au panier de fonds commun mis en place pour financer la préparation des élections présidentielles et législatives.

- **Un contrat de subvention de EUR 0,6 M€ avec ERIS en vue d'informer les électeurs ivoiriens** sur leurs droits et devoirs civiques relativement au processus électoral. Signé en août 2008, le projet n'a pas démarré car la mise en place de l'équipe projet a été retardée pour tenir compte des nouvelles échéances électorales.

- **Un contrat de subvention de 1,2 M€ signé fin juillet 2008 avec EISA** pour la mise en place d'une observation du processus électoral par la société civile ivoirienne. A fin décembre 2008, le personnel de l'équipe projet était totalement recruté et EISA procédait à la formation des observateurs qui seront déployés sur le terrain.

Appuis institutionnels

- **DP de 0,3 M€ (PUR IV), avec le Centre Opérationnel de Sécurité de la Primature (COS)**, afin d'assurer avec 80 agents la protection des Membres du Gouvernement et des personnalités impliquées dans la mise en œuvre des accords de paix. Après la fin du second appui en mars 2007, ce nouveau DP a été signé fin décembre 2008 et sa mise en œuvre se déroulera de janvier à décembre 2009.

Bonne gouvernance économique

- **Amélioration de la gestion des Finances Publiques**

La coopération communautaire a appuyé le gouvernement ivoirien dans ses efforts pour accéder à l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), en apportant sa contribution au diagnostic PEMFAR des finances publiques et en apportant son assistance technique pour l'élaboration du projet de loi organique portant création de la Cour des comptes. La CE suit étroitement la situation macroéconomique du pays et est associée au dialogue politique et technique, sans qu'elle n'ait ouvert de perspectives pour un appui budgétaire. Elle alimente le dialogue notamment dans le cadre de l'évaluation de la

gouvernance économique et financière (partage du « profil gouvernance » et partage des axes d'interventions qu'elle a identifiés pour la réforme du SIGFIP, dans le cadre de l'élaboration de l'AUPC du FMI et du EERC de la BM).

- **Enquête sur le Niveau et les conditions de Vie des ménages 2008 (ENV 08) (1,09 M€)**

Les résultats de l'enquête ENV 2008 –qui s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP –ont mis à jour le profil de pauvreté de la Côte d'Ivoire et fixé la référence à partir de laquelle les objectifs de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté seront définis. L'enquête a montré que le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire est de 48,9% en 2008, soit près d'un Ivoirien sur deux, en augmentation de 10 points par rapport à 1985.

Accord de partenariat économique (APE)

Dans le cadre de la négociation de l'APE, il revenait aux Etats membres de la CEDEAO d'identifier les produits qu'ils jugent sensibles (avec un calendrier du démantèlement tarifaire) et de définir leurs propres besoins de réformes et de mesures d'accompagnement, en complémentarité avec les appuis régionaux ; les appuis ont porté par conséquent sur une meilleure coordination des travaux avec la mise en place du nouveau Comité national de Suivi, la sensibilisation des acteurs impliqués aux enjeux de l'APE, la construction d'une position de négociation nationale concertée et l'identification des réformes à mettre en œuvre. Cet appui a contribué à la constitution d'une position de négociation ivoirienne consensuelle et solide tant au niveau politique que technique. A terme, la Côte d'Ivoire fut en décembre 2007 le premier pays africain à signer un Accord de partenariat économique intérimaire avec la Commission européenne et ses Etats membres.

Les négociations sont en cours avec l'UE pour la finalisation et la signature du texte d'accord sur les règles d'origine (entre la CI et UE), ainsi que la conclusion d'un accord sur les marchandises entre la sous-région ouest-africaine et l'UE au plus tard fin juin 2009. Plusieurs séminaires d'informations et de sensibilisations des autorités politiques ivoiriennes (séances d'information parlementaire novembre 2008), des acteurs publics et privés ont été organisés en vue de réaffirmer la position de la Côte d'Ivoire sur les APE et de préparer le terrain à une appropriation de l'accord par les parties concernées. Une assistance technique dans le cadre de l'évaluation des besoins liés au commerce et de l'assistance technique au commerce (ALC) a également été mobilisée afin d'identifier les besoins et les axes du futur Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) à financer sur 10^{ème} FED.

2.3.1. Projets et programmes dans les domaines de concentrations (10^{ème} FED)

Programme d'Action Annuel (PAA) 2008

Suite à la signature (en juin 2008) du DSP/PIN par le Premier Ministre Soro et le Commissaire Michel, le PAA 2008 a reçu l'avis favorable du comité du FED du 24-25 novembre 2008 pour les actions suivantes :

- **Modernisation de l'Etat Civil de Côte d'Ivoire** pour un montant de **11 M€**. La mise en œuvre de ce programme devrait démarrer en 2009, avec pour objectifs d'améliorer le fonctionnement de l'état civil et d'augmenter le taux de déclaration des faits d'état civil.
- **Facilité de coopération technique** pour un montant de **4 M€**.
- **Avenant au projet du 9^{ème} FED "Appui à l'Ordonnateur National"** pour un montant de **1,019 M€** suite au rejet du projet d'appui initialement présenté de 5 M€ par le QSG⁵.

⁵ La FIP du nouveau projet d'appui à l'ON remaniée dans le sens des observations du QSG sera présentée dans le cadre du PAA 2009.

En outre, un projet d'**Appui d'Urgence à la Sortie de Crise de 25 M€** (en procédure *ad hoc*) du Comité du FED en septembre 2008. La mise en œuvre du projet a démarré dès la fin de l'année 2008 avec:

- **Un devis programme et un contrat de subvention à la GTZ** signés fin décembre 2008. Cet appui devrait aider à la mise en œuvre du programme du service civique national avec comme cible 4.031 ex-combattants et ex-miliciens pour la partie du financement concernant la commission européenne et 11.394 pour l'ensemble du programme cofinancé par la Banque Mondiale.
- **Une convention de contribution de 18 M€ signée en décembre 2008 avec le PNUD** dans le cadre de la contribution de la Commission européenne au Basket Fund, afin de renforcer les capacités des acteurs du processus électoral en vue de l'organisation en Côte d'Ivoire, d'élections libres, transparentes et équitables (voir également "Elections" page 18)

2.3.2. Projets et programmes dans les domaines hors concentration (10^{ème} FED)

Aucun projet n'a été mis en œuvre hors concentration sur le 10^{ème} FED en 2008.

2.3.3. Appui aux ANE

Dans le cadre **du dialogue avec le Parlement**, une session parlementaire d'information sur l'accord de partenariat économique intérimaire paraphé par la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne a été organisée le mardi 25 novembre 2008. Cette rencontre a donné l'occasion au Ministre de l'Intégration Africaine de présenter l'APE aux députés et de leurs apporter les éclairages nécessaires sur les enjeux de cet accord pour la Côte d'Ivoire et la sous région.

En ce qui concerne les ANEs, le dialogue est plutôt limité avec les acteurs de type ONG du fait de la très forte politisation et donc du manque de crédibilité et de représentativité de ces organisations. Toutefois, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) qui regroupe une centaine d'acteurs non étatiques, ivoiriens bénéficie depuis août 2008 d'un appui pour la mise en place d'une mission d'observation long terme du processus électoral. La CSCI a également obtenu l'accord de la DCE et de l'ONS pour bénéficier d'un autre appui en vue de l'organisation au premier semestre de l'année 2009, des Journées du Consensus National. L'objectif principal de ces Journées est de formaliser les aspirations majeures des populations ivoiriennes et de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux afin de poser des bases solides d'un nouveau contrat social.

Dans le cadre de l'identification des projets du 10^{ème} FED, des échanges avec des représentants des ANEs ont eu lieu dans le but de préparer une FIP pour la mise en place d'un centre de ressources et de renforcement des capacités de la société civile. La création d'un tel centre devrait aider à la dynamisation de la vie associative et à une participation plus active des organisations de la société civile à la définition des politiques publiques locales et sectorielles. Enfin, le dialogue est étroit et constructif avec les représentants des opérateurs économiques (notamment dans le contexte de la négociation de l'APE) et les autorités locales (grâce, notamment, à la poursuite de la mise en œuvre du PSDAT, des PUR et à la présence des deux antennes de l'ON à Man et à Bouaké qui ont rapproché la coopération de certaines régions).

2.4 Autres instruments

STABEX

La CE et la Côte d'Ivoire ont signé un avenant à la convention de financement COM STABEX 99/2, le 18 décembre 2008, permettant d'affecter les intérêts et de réaffecter les reliquats des ressources STABEX. Le montant du COM 99/2 est passé de 42,5 M€ à 48,6 M€. Les projets financés par le COM 99/2 concernent principalement le secteur du coton (contribution au partenariat UE-ACP pour le coton), l'appui aux organisations paysannes, le Foncier rural et les pistes rurales.

Plusieurs protocoles ont été signés pour préciser les dispositions du COM 99/2 ou de son avenant :

- P01-02 : Relance durable coton (2^{ème} phase)
- P01-03 : Relance durable coton (3^{ème} phase)
- P02-01 : Renforcement des OPA
- P06-01 : Avenant au protocole Infrastructures
- P07-01 : Avenant au protocole Appui à la gestion des fonds STABEX

L'Annexe 5 bis récapitule l'ensemble des engagements réalisés en 2008. Les actions dans le secteur du coton, en crise, permettent non seulement de poursuivre l'assainissement financier du secteur, mais aussi de soutenir le renforcement des capacités des acteurs (culture attelée pour les petits planteurs et appuis aux organisations professionnelles) et surtout d'appuyer les processus de réformes structurelles (organisation de la filière, système de prix, financement des intrants). Toutes ces actions s'inscrivent dans une stratégie sectorielle adoptée par le Gouvernement en juin 2008 après une longue concertation avec les acteurs sectoriels, et complétée en novembre 2008 par l'adoption d'un plan d'actions. Les financements européens donnent corps à cette stratégie mais il est à craindre que leurs effets ne produiront pas le redressement de la production ivoirienne de coton avant la campagne 2010-11.

Le Programme National de Sécurisation du Foncier Rural (PNSFR) appuyé par les fonds STABEX et depuis 2008 par des fonds de la Banque Mondiale, commence à produire des résultats concrets : des terroirs villageois sont délimités, ainsi que des parcelles (à titre pilote), les services du cadastre rural deviennent opérationnels dans les zones d'intervention du projet, une campagne d'information a été lancée en fin d'année pour encourager les populations rurales à s'adresser aux services du cadastre rural.

En ligne avec les engagements de l'Union européenne dans le cadre de la négociation de l'APE, un appui de 511.000 € a été mis à la disposition du Ministère de l'agriculture pour la poursuite de la mise à niveau du système nationale de contrôle des denrées alimentaires et non alimentaires. Par ailleurs, le programme de prévention contre la contamination du café et du cacao par l'ochratoxine A (OTA) se poursuit, malgré quelques difficultés et retards auxquels l'ONUDI tente de remédier.

Parmi les autres engagements, la contribution à la FAO pour la riziculture irriguée est la poursuite d'actions antérieures financées depuis le 6^{ème} FED dans le Centre du pays. L'étude du secteur Ananas a montré les déterminants de la crise de ce secteur, économique et institutionnelle, mais les acteurs concernés n'ont pas réussi à s'entendre sur une stratégie crédible et les financements envisageables sur ressources STABEX n'ont pas pu être modifiés.

Enfin, il faut signaler la réalisation d'une évaluation des fonds STABEX 99/1 et 99/2, lancée en décembre 2008. Cette étude souligne la pertinence des actions identifiées et la qualité de l'instruction, tout en déplorant les délais des procédures de contractualisation et de décaissement. Par ailleurs, l'évaluation alerte les gestionnaires des programmes STABEX des difficultés qui vont apparaître du fait du nombre important de contrats signés à la fin de 2008. Elle recommande de renforcer les ressources humaines affectées à la gestion des programmes ainsi que de systématiser

l'utilisation des outils de suivi et de monitoring des projets (Matrices des indicateurs objectivement vérifiables, chronogrammes, rapports périodiques).

FLEX

La CE et la Côte d'Ivoire ont d'abord signé la convention de financement FLEX 2006 (11, 5 M€) le 21 juin 2008, puis un avenant à la convention de financement FLEX 2006, le 04 décembre 2008, pour lui ajouter les ressources FLEX 2007 (9,7, M€). Le cumul des FLEX 2006 et 2007 atteint 21,2 M€ et financera des projets concernant les cultures paysannes d'exportation, le programme Foncier Rural et les pistes rurales.

Financée par les ressources FLEX 2006-07, une convention de délégation a été signée entre la Commission et la Coopération technique allemande (GTZ) le 14 décembre 2008, pour un montant de 4 M€. Ce financement permet la mise en œuvre du PA-4P (Projet d'appui aux Petites Plantations Paysannes de cultures Pérennes) qui constitue un volet du Programme de Développement économique en Milieu Rural (PRODEMIR) de la GTZ. Plus spécifiquement, l'objet du PA-4P est de contribuer à l'installation de petits pépiniéristes privés spécialisés dans la production de matériel végétal pour le palmier à huile et l'hévéa. Par ailleurs, la collaboration CE-GTZ s'inscrit dans les orientations de la Déclaration de Paris et permet de mettre en complémentarité les approches respectives de la GTZ et de la CE en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne la création d'activités génératrices de revenus en milieu rural, la protection de l'environnement et les questions foncières rurales.

La **ligne budgétaire banane** finance un programme d'Assistance technique et financière (ATF) qui s'inscrit dans les mesures d'accompagnements au processus de libéralisation du marché européen de la banane. En effet, les 12 pays ACP fournisseurs traditionnels de bananes du marché européen bénéficiaient par le passé de certaines préférences comme par exemple des quotas d'exportation. Pour aider ces pays à être plus compétitifs dans un marché plus libéralisé, la Commission européenne a décidé de leur apporter une ATF pour une période de 10 ans. En Côte d'Ivoire, le programme ATF bananes (1999-2008) s'élève à un montant global de €34 706 912.

Les financements des ATF, conjugués aux investissements propres des plantations, ont permis la reconversion quasi complète du matériel végétal, en variété plus performante, une amélioration et une modernisation de l'outil de production (électrification, drainage, irrigation.....), la certification d'un nombre très important de sites (90 %) , la mise en place d'un système de traçabilité aux normes EAN 128 efficient, l'accès à l'eau potable de tous les campements des plantations, la rénovation de l'habitat des plantations (en cours). Les financements alloués par la Commission européenne ont permis d'enclencher largement la remise à niveau, aussi bien technique qu'économique, des plantations ivoiriennes. Mais l'effort de modernisation des sites de production et de réduction des coûts doit se poursuivre pour que les progrès accomplis depuis 1993 soient durables.

Ligne budgétaire sucre : l'accès préférentiel au marché du sucre de l'UE fournissait des avantages (prix très supérieurs à ceux pratiqués sur le marché mondial) aux pays ACP signataires du Protocole sur le sucre (accord de Cotonou) et, notamment, à la Côte d'Ivoire qui bénéficie d'un quota annuel d'exportation de 10 186 tonnes. L'Union européenne est devenue un partenaire important et actif de la filière sucre depuis 2005/2006. La Côte d'Ivoire a adhéré en 1983 au protocole n°3 sur le sucre qui lie l'Union Européenne aux pays ACP producteurs de sucre. Le pays a bénéficié à ce titre du Règlement (CE) n°266/2006 du Parlement et du Conseil du 15 février 2006 qui établit des mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre. Pour faire face et s'adapter aux conséquences de cette réforme, la Côte d'Ivoire a adopté une déclaration de stratégie du secteur sucrier en mars 2007. Elle a également élaboré, en concertation avec les acteurs du secteur, un plan d'actions couvrant la période 2007-2013.

En matière de la **pêche**, La Commission européenne a signé des accords bilatéraux avec les pays côtiers pour l'obtention de licences d'exploitation en fonction de contreparties financières. Le Conseil de l'UE a, dans sa Résolution du 8 novembre 2001, souligné l'importance de la cohérence entre les accords de pêche et les objectifs de développement. Enfin, conformément à l'article 23 de l'accord de Cotonou, ces accords de pêche doivent être compatibles avec les stratégies et tenir compte des politiques de la pêche formulées par les Etats. Le nouvel accord de partenariat avec la Côte d'Ivoire, paraphé en avril 2007, s'inscrit dans cette approche. En particulier, la contrepartie financière annuelle de l'accord (595.000€) affectée à 100% à l'appui du secteur de la pêche, figure sur un compte du Trésor public affecté à la Politique de pêche de la Côte d'Ivoire, et fait l'objet d'une programmation pluriannuelle. Celle-ci est détaillée dans une matrice élaborée par l'administration ivoirienne sur base de la budgétisation des actions prévues. La commission mixte prévue par l'accord en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre du protocole, a pu valider cette matrice lors de sa première réunion en juillet 2008.

Ligne budgétaire "Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme" - Plusieurs **micro-projets** mis en œuvre par des ONG locales ayant bénéficié de subventions au titre d'appels à propositions au cours des années précédentes ont poursuivi leurs activités en 2008. Deux projets pluriannuels en cours ont poursuivi leurs actions en 2008 : (i) avec l'ONG Search for Common Ground et (ii) dans le cadre d'une action régionale (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Ghana, Nigeria) d'appui au secteur de la radiodiffusion communautaire avec l'Institut Panos Afrique de l'Ouest.

Ligne budgétaire "Cofinancement ONG" - Le contrat de subvention ONG/PVD/2004/064-188 a été attribué à l'ONG française RONGEAD pour mettre en œuvre le projet intitulé "Structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable à la paix en Côte d'Ivoire", auquel la CE contribue à hauteur de 738 216 euros (75% du total). Il s'est exécuté sur 48 mois du 1^{er} avril 2004 au 30 mars 2008. Le contrat de subvention ONG/PVD/2006/199-152 a été attribué à l'ONG française RONGEAD pour mettre en œuvre le projet intitulé "Le décorticage de la noix de cajou : une opportunité pour les populations du Nord de la Côte d'Ivoire", auquel la CE contribue à hauteur de 736 103 euros (75% du total). Il doit s'exécuter sur 48 mois de janvier 2007 à décembre 2010. Le contrat de subvention ONG/PVD/2005/111-631 a été attribué à l'ONG française IECD pour mettre en œuvre le projet intitulé "Amélioration des revenus paysans et contribution à la paix en milieu rural par la formation technique et l'insertion professionnelle", auquel la CE contribue à hauteur de 400 000 euros (74,35% du total). Il s'est exécuté sur 36 mois de janvier 2006 à décembre 2008. Le projet a réussi à développer et à structurer un réseau qui compte aujourd'hui 23 écoles familiales agricoles (EFA).

Ligne budgétaire "Les acteurs non étatiques dans le développement" (ANE) - L'appel à propositions pour l'année 2008, auquel 44 ONG ont répondu, a donné la priorité aux actions qui visent à renforcer la société civile sur plusieurs aspects allant de sa structuration institutionnelle à son intégration au niveau institutionnel public. Sur 44 propositions reçues, 4 contrats, d'un montant de 1.899.407 € ont été signés avec les ONG suivantes : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Institut européen pour la Coopération et le Développement, Caritas Man, Action on Disability and Development. Les actions des projets retenus comprennent la création d'écoles familiales agricoles, la mise en place de pôles de compétences régionaux, l'appui au mouvement des personnes handicapées, la promotion de la scolarisation des filles et l'alphabétisation fonctionnelle des femmes.

En raison d'une accumulation d'arriérés qui avoisinent 45 M€ (repartis entre les opérations sur ses ressources propres et celles provenant du FED qu'elle gère) la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** a arrêté les décaissements depuis 2003. Toutefois dans la perspective d'un règlement des arriérés dans le cadre du PPTE qui ouvrirait la possibilité de financer de nouvelles opérations, la BEI a entrepris en novembre 2008 une mission de prise de contact avec les autorités

ivoiriennes et des opérateurs du secteur privé. Une solution aux arriérés de la Côte d'Ivoire pour le remboursement des prêts BEI devrait pouvoir être trouvée en début 2009 en parallèle à l'initiative PPTE.

Bien qu'il ait fermé ses bureaux en Côte d'Ivoire en juin 2007 en raison de l'amélioration sensible de la situation humanitaire, **ECHO** continue à répondre aux urgences notamment sur la question de malnutrition des enfants de 0 à 5ans et des femmes enceintes. C'est ainsi qu'après une enquête (SMART 2008) ECHO a financé (0.7M€) en novembre 2008 UNICEF et l'ONG ACF pour un programme d'appui à la mise en place d'un système intégré aux services de santé de prise en charge de la malnutrition dans les régions des Savanes et du Denguélé.

2.5. Politique de cohérence pour le développement

La cohérence entre la stratégie régionale et la **politique commerciale** de l'Union européenne est assurée à travers la négociation de l'APE régional, après que l'APEi a été signé en décembre 2008 entre la Côte d'Ivoire d'une part et la Commission européenne et ses Etats membres d'autre part. Conformément à l'accord de Cotonou, cet accord constitue un élément essentiel de convergence entre la politique commerciale et de développement de l'UE axée sur l'intégration régionale. L'accord sera complémentaire avec les aides délivrées dans le cadre du PIN et du PIR (environnement des affaires, finances publiques, standards et normes, infrastructures économiques).

Dans le domaine de l'étude et de la gestion des **migrations**, il existe un dialogue politique institutionnalisé entre l'Union européenne et la région. Une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire, conduite dans le cadre de la préparation du 10^e FED, a montré que le pays n'est pas prioritaire pour ce dialogue. Une nouvelle étude à l'échelle régionale, financée par la Commission européenne et conduite par l'OIM est en cours de réalisation.

Dans le domaine de la **Politique extérieure et de sécurité commune (PESC)**, il existe un dialogue politique institutionnalisé avec la région sous forme de Troïkas ministérielles UE-CEDEAO et UE/UA. L'UE suit avec attention et de manière permanente l'évolution de la situation politique dans la région et a adopté une série de positions communes sur des situations et pays politiquement sensibles. Le dialogue permanent avec les pays dans le cas de l'intégration permet également d'échanger des expériences et idées sur ses effets positifs sur la stabilisation politique et sur l'instauration des processus de démocratisation dans la région.

2.6. Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les ANE

Il n'existe pas de dialogue avec le Parlement en raison de l'arrivée à terme du mandat de ce dernier. En ce qui concerne les ANEs et les autorités locales, le dialogue s'effectue sur une base *ad hoc*. Il est plutôt limité avec les acteurs de type ONG du fait de la très forte politisation et donc du manque de crédibilité et de représentativité de ces derniers, étroit et constructif avec les représentants des opérateurs économiques (notamment dans le contexte de la négociation de l'APE) et les autorités locales (grâce, notamment, à la poursuite de la mise en oeuvre du PSDAT, des PUR et de l'installation des deux antennes de l'ON à Man et à Bouaké qui ont rapproché la coopération de certaines régions).

• **Préparation de l'Accord de Partenariat Economique:** Les ANE ont activement participé aux travaux visant à déterminer la position du pays dans l'Accord de Partenariat Economique en préparation entre l'UE et les Etats de la CEDEAO plus la Mauritanie. Le dialogue a été particulièrement étroit et constructif avec les instances représentant les opérateurs économiques. Par ailleurs, le gouvernement a participé à une longue séance d'information et de débats à l'Assemblée Nationale avant de signer l'APE Intérimaire en novembre 2008.

• **Renforcement de capacités des ANE** : début 2007, un troisième séminaire de formation à la gestion du cycle d'opérations des projets a été offert aux ANE ainsi qu'aux points focaux des ministères techniques impliqués dans les secteurs identifiés pour la mise en œuvre du PUR IV. Plusieurs interventions sont mises en œuvre à travers des ONG et font l'objet d'un dialogue permanent.

2.7 L'efficacité de l'aide

La coordination politique (échange d'informations) avec les Etats membres sur place se fait sur la base de réunions bimensuelles avec les Ambassadeurs et Chefs de mission dans un très bon esprit de coopération intra-UE. Il existe également une intense collaboration avec les bailleurs multilatéraux (Banque mondiale et PNUD) dans les domaines relatifs à la sortie de crise: (identification des populations, élections, DDR etc.), avec une division du travail *ad hoc*.

Du fait de la suspension de leur coopération par la plupart des partenaires, la coordination avec les autres donateurs se fait également sur une base *ad-hoc*, notamment avec les sections coopération des 3 Etats membres présents avec une telle section. La coordination avec les Etats membres s'est faite à toutes les étapes de l'instruction du PUR IV et de la programmation du 10^e FED. Une coordination poussée se réalise entre tous les bailleurs intéressés au secteur de la Justice (CE, France et Allemagne), qui soutiennent conjointement, en fonction de ses moyens et de ses contraintes programmatiques respectives, le gouvernement dans la formulation et mise en œuvre d'une politique de réforme sectorielle.

Avec le retour progressif des Institutions de Bretton Woods, la préparation de la reprise des opérations d'appui budgétaire conduit à un travail d'harmonisation étroit avec le FMI et la Banque mondiale, qui a débouché sur un plan d'action concerté en matière d'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans le cadre de la feuille de route pour l'accession à l'Initiative PPTE. Il existe également des groupes sectoriels de concertation pour les domaines de la santé et de l'éducation auxquels la Délégation participe activement, qui pourraient constituer les noyaux de groupes plus formels dans un avenir proche si les progrès du processus de sortie de crise se poursuivent.

Il n'existe pas de réticence dans la communauté des bailleurs en ce qui concerne l'harmonisation des interventions, chaque intervenant participe pleinement aux différents cadres de concertation existants. Le principal élément de blocage vient toujours du manque de stratégies sectorielles des ministères techniques qui, faute d'élections en 2008, sont restées bloquées ou inexistantes avec un gouvernement de transition qui n'est pas en mesure d'entamer de grandes réformes. La finalisation du DSRP au premier trimestre 2009 devrait contribuer à débloquer un certain nombre de situations, en particulier dans les secteurs sociaux.

Annexes :

- 1. «Country at a glance»**
- 2. Non applicable**
- 3. Non applicable**
- 4. A - Matrice des bailleurs**
- 4. B - Questionnaire sur l'efficacité de l'aide EAMR**
- 5. Annexes financières**
 - 5. 1- Bilan des Opérations en 2008**
 - 5. 2- PIN 10^e FED**
 - 5. 3- Situation financière des FED précédents (8^{ème} et 9^{ème} FED)**
 - 5. 3- bis - Engagements STABEX en 2008**
 - 5. 4- Calendrier des engagements globaux indicatifs 10^e FED**

Country at a glance

Annexe 1

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Basic data								
1	Population (in 1000)	18.524	19.135	19.766	20.419	21.092	21.788	22.507
	-annual change in %	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
2a	Nominal GDP (in millions €)	12.468	13.151	13.845	14.462	15.579	16.770	18.124
2b	Nominal GDP per capita (in €)	673,1	687,3	700,4	708,3	738,6	769,7	805,2
2c	-annual change in %	-0,84	2,10	1,91	1,12	4,28	4,20	4,62
3	Real GDP (annual change in %)	1,6	1,8	1,2	1,5	2,9	4,3	5,2
4	Gross fixed capital formation (in % of GDP)	10,0	9,3	8,9	9,5	10,6	11,8	13,5
International transactions								
5	Exports of good and services (in % of GDP)	48,2	50,7	52,3	47,2	47,5		
	-of which the most important: ... (in % of GDP)							
	<i>Cacao en fèves</i>	0,7	0,6	0,7	0,6	0,5		
	<i>Café vert</i>	0,6	0,4	0,6	0,9	0,4		
	<i>Caoutchouc</i>	10,4	9,0	8,2	7,2	8,2		
	<i>Coton fibre</i>	1,1	1,3	1,9	1,9	1,9		
	<i>Bananes</i>	1,0	0,9	0,7	0,5	0,5		
6	Trade balance (in % of GDP)	8,8	7,1	9,9	5,1	7,0		
7	Current account balance (in % of GDP)	1,6	0,2	2,8	-0,7	1,6		
8	Net inflows of foreign direct investment (in % of GDP)	1,8	1,9	1,8	2,2	2,1		
9	External debt (in % of GDP)	59,2	54,1	49,1	40,4	38,3		
10	Service of external debt (in % of exports of goods)	3,2	1,4	1,4	2,9	8,6		
11	Foreign exchange reserves (in months of imports of goods and non-factor services)							
Government								
12	Revenues (in % of GDP)	18,5	18,2	17,9	19,8	20,6	19,7	
	-of which: grants (in % of GDP)	0,9	1,1	0,2	0,6	1,7	0,7	
13	Expenditure (in % of GDP)	20,4	19,9	19,3	20,7	21,2	21	
	-of which: capital expenditure (in % of GDP)	3,2	2,7	2,6	2,7	3,0	3,0	
14a	Deficit (in % of GDP) including grants	-1,8	-1,7	-1,4	-0,9	-0,6	-1,3	
14b	Deficit (in % of GDP) excluding grants	-2,7	-2,8	-1,6	-1,5	-2,3	-2,0	
15	Debt (in % of GDP)	68,0	61,2	57,8	53,3	47,7		
	-of which: external (in % of total public debt)	87,1	88,4	84,9	75,8	80,3		
Other								
16	Consumer price inflation (annual average change)	1,4	3,9	2,5	1,9		3,0	
17	Interest rate (for money, annual rate in %)							
18	Exchange rate (annual average of national)							
19	Unemployment (in % of labor force, ILO definition)							
20	Employment in agriculture (in % of total)							

Source: DCPE, BCEAO

En termes de coordination des interventions, l'année 2008 a été marquée par l'objectif de l'accès à l'Initiative PPTE. En dehors de la Banque mondiale et du FMI qui ont pu activer certains financements visant l'appui à la sortie de crise, il n'y a toujours pas eu de retour des autres grands bailleurs traditionnels comme la France ou la Banque Africaine de Développement. Les interventions des Institutions de Bretton Woods sont décrites ci-dessous.

FMI

L'Assistance d'Urgence Post-Conflict était un appui budgétaire visant principalement la stabilisation macroéconomique (60 M\$ en 2007 et 60 M\$ en 2008), l'accès à l'Initiative PPTE et la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Banque mondiale

Après la suspension de sa coopération avec la Côte d'Ivoire en 2004, consécutive à la rupture de paiement des échéances, la Banque mondiale a renoué avec l'Etat ivoirien en avril 2007. Le réengagement s'articule autour de trois dates : 2007, signature du protocole d'accord d'apurement des arriérés ; 2008, apurement des arriérés et 2009, approbation du point de décision de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Avril 2007 : protocole d'apurement assorti de 120 millions USD de don pré-apurement

En avril 2007, les autorités ivoiriennes et la Banque mondiale convenaient d'un schéma de règlement des arriérés (520 M USD) accumulés par la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la Banque de 2004 à 2007. Il prévoyait la prise en charge de la moitié des montants dus par la Banque et le rétablissement du paiement des échéances courantes à partir de juin 2007 ; il était également assorti d'un don de 120 M USD pour des Projets d'Assistance Post-Conflict (PAPC) : réhabilitation d'édifices publics et à l'achat de 210 véhicules pour les autorités préfectorales dans le cadre du redéploiement de l'administration dans les zones ex-assiégées par la rébellion de 2002 (Centre-Nord-Ouest).

Février 2008 : apurement des arriérés entraînant la réactivation des projets gelés et de nouveaux projets

En février 2008, grâce à un prêt relais de la France et la prise en charge de la moitié des montants dus par la Banque via un don de Gouvernance et de Redressement Economique (DGRE) de 308 M USD, la Côte d'Ivoire apure ses arriérés, donnant un coup d'accélération à ses relations avec l'institution de Washington. Le portefeuille projets est réactivé dans les domaines suivants : transport (CI-PAST : routes et sécurité routière) ; éducation (PASEF CED-CI : renforcement des capacités, cantines scolaires) ; développement rural (PNGTER : foncier rural, réhabilitation communautaire et rizicole).

Le nouveau portefeuille (130 MUSD) s'intègre dans le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) : projet d'urgence d'infrastructures urbaines (94 M USD) visant le nettoyage des voiries et l'hydraulique ; lutte contre le VIH/SIDA (20 MUSD) ; gouvernance dans la filière café cacao, le secteur énergie (13 MUSD) et les aires protégées (2,5 MUSD).

1. EU Target No 1		
Channel 50% of government-to-government assistance through country systems, including by increasing the percentage of our assistance provided through budget support or SWAP arrangements		
2. Introduction		
The aim is to collect information that allows us to measure this target. The information that is needed is both the total amount of ODA provided, as well as the extent to which country systems are used in providing this ODA. For these purposes the country systems are defined as covering four main areas: (i) national budget execution procedures; (ii) national financial reporting procedures; (iii) national auditing procedures; and (iv) national procurement systems. By treating each of these four areas as having a 25% weight and dividing by the total amount of ODA provided the information required can be calculated (hence the division by four – see part 4 below). In all cases the necessary information can be collected using the same definitions as those in the OECD/DAC "Definitions and Guidance" (see attached page which includes an extract of definitions relevant to this indicator)		
3. Questions and definitions		
Question	Definition – OECD Ref	Response EUR
How much ODA did you disburse at country level for the government sector in FY 2008 (EUR)?	Qd2	110. 400. 000
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2008 used national budget execution procedures (EUR)?	Qd5	-
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2008 used national financial reporting procedures (EUR)?	Qd6	-
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2008 used national auditing procedures (EUR)?	Qd7	-
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2008 used national procurement procedures (EUR)?	Qd9	-
4. Definition of Indicator		
$[(Qd5 + Qd6 + Qd7 + Qd9) \div 4] \div [Qd2] \text{ (please calculate and enter as response \%)}$		-
5. Additional information		
Are there any significant initiatives in your country to promote the use of country systems? If so provide a list and a short description. If not, highlight the constraints to use of country systems (use additional space as needed)		
The most important pre condition is the existence of an IMF approved programme and the adoption by the government of the recommendations of the PEMFAR study		

1. EU Target No 4

Reduce the number of uncoordinated missions by 50%.

2. Introduction

The aim is to collect data on the number of uncoordinated EC Missions to your country. The information needed is (a) the total number of EC Missions to your country and (b) how many of these were coordinated.

The Paris Declaration **objectives** underlying the related indicator of progress for coordinated missions are: "In planning their missions to the field¹ it is important that donors: Conduct **fewer missions, coordinate timing of missions** with partner authorities and, where necessary, with other donors, *conduct more joint missions, avoid conducting missions during "mission free periods"*².

Coordinated mission **is a mission undertaken by 2 or more donors jointly, or by one donor on behalf of another.** In practice, the following 3 questions help to clarify what is meant by a mission:

1. Does the mission involve international travel to a beneficiary country? i.e. **this concerns only missions from HQ, not missions undertaken within the country by the Delegation.**
2. Does the mission involve a request to meet with government officials, including local government?
3. Is this mission undertaken by 2 or more donors jointly? Or is it done by an HQ service also on behalf of another donor?

The Definitions and Guidance of the OECD (www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc) requires that missions undertaken by consultants contracted by AIDCO (or other DG's), if they meet the 3 above questions, must also be included.

3. Questions and definitions

OECD ref: Q ^d 15	How many HQ missions to the field were undertaken in FY 2008 ³	20
Q ^d 16	How many of these were coordinated?	100%
Please provide a breakdown of missions the Commission and its services have undertaken to your country in FY 2007 in the table below:		
Missions by:	Coordinated	Uncoordinated
Members of Commission		
AIDCO	0.5	
DEV		
RELEX	0.5	
TRADE	2	
ECHO	1	
FISH	1	
OTHER DGs		
Consultants contracted by the Commission	15	
Total	20	

¹ 'Field' refers to the country in general including missions to the capital only.

² The target set for 2010 for indicator 10 a) is to have 40% if donor missions to the field as joint.

³ This question applies to the missions from the HQ

4. Definition of Indicator

Q^d16 / Q^d15	2006	2007
Please calculate and enter in the column for 2007 and also include the figure for this indicator for 2006 ;	NA	NA

5. Additional Information

Delegations are invited to list the dates for main HQ missions already planned for March 2009 to August 2009, indicating whether they are, or not, to be coordinated with other donors;

HQ DG	Date planned	Purpose/Sector	Coordinated (Yes/No)
Commissioner Vassiliou	4/6	March Health/SPS	NO

Delegations are suggested to indicate higher priority requests for HQ missions needed from September 2009 to February 2010, but not yet agreed with HQs, that the Delegation estimates serve better the coordination arrangements at local level and can yield more added value for the policy dialogue.

HQ DG	Date planned	Purpose/Sector	Donor(s) involved
AIDCO/DEV	end 2009	Budget Support	World Bank /IMF

Delegations are asked to briefly inform if there are significant initiatives to decrease the number of uncoordinated missions in your country? If so, please provide a short description. If not, highlight key constraints.

Lack of interest leadership on the side of Government

Finally, Delegations are asked to assess the likelihood of meeting, by 2010, the twin targets for missions, ie. the OECD target of 40% and the EU target of halving the number of un-coordinated missions.

- OECD target of 40% likely to be met: /No
- EU target of halving the number of un-coordinated missions: Yes/

Delegations are asked to briefly indicate what additional steps HQ should be prepared to consider to help in achieving those targets at the level of the beneficiary country concerned:

Annexe 5.1 - Bilan des Opérations en 2008

2008	Décisions €	Contrats etc. €	Paiements €
PIN 10^{ème} FED	41.019.460	21.834.320	14.400.000
PIN 9^{ème} FED	-	36.808.893	54.837.874
FLEX	-	4.000.000	-
Facilité Énergie	-	-	3.283.705
Facilité Eau	-	-	365.337
PIN 8^{ème} FED	-	3.806.159	21.078.562
STABEX	6.098.245	25.540.524	6.891.748
Bananes	4.546.912	3.532.444	3.001.390
Sucre	2.020.000	1.545.541	429.451
ANE	1.894.407	1.894.407	-
IEDDH/	-	-	440.564
PVD- ONG	-	.	571.485
Accord Pêche	-	-	1.190.000?
	55.579.024	98.962.288	€ 106.490.116
TOTAUX GLOBAUX	FCFA 36,5 mrds	FCFA 64,9 mrds	FCFA 69.60 mrds

Annexe 5.2 - PIN 10^e FED

	Allocation Indicative 10 ^{ème} FED (M€)	Engagements prévus en 2008 (M€)	Engagements réalisés en 2008 (M€) (entre parenthèse part prévue d'ABS)	Réalisé/ prévu (%)	Déboursement réalisés en 2008
Domaine de concentration 1	55	15	31	206	14,4
- Projet 1 : Consolidation de la paix	20	5	31	620	14,4
Projet 2 : Décentralisation	15	-	-	-	-
- Projet 3 : Réforme des secteurs judiciaire et sécuritaire	15	10	-	-	-
- Projet 4 : Réforme des finances publiques et environnement des affaires	5	-	-	-	-
Domaine de concentration 2- Cohésion sociale et réhabilitations	125	-	5	NA	-
- Projet 2: Intégration socio-économique et Cohésion sociale	25	-	5	NA	-
- Projet 3 : Réhabilitations d'infrastructures sociales	30	-	-	-	-
- Projet 4 : Réhabilitations d'infrastructures économiques	70	-	-	-	-
Appui Budgétaire Général	N/A	-	-	-	-
DOMAINE NON FOC AUX	38	9	5	55	-
- Appui à l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles	8	-	-	NA	-
- Appui à l'intégration régionale et à l'APE	18,5	-	-	NA	-
- Appui à la coopération technique	9	-	5	55%	-
- Appui aux acteurs non étatiques	2,50	-	-	-	-
Total PIN 10^{ème} FED	218	24	41	171%	14,4

Annexe 5.3 - Situation financière des FED précédents (8^{ème} et 9^{ème} FED)

Programmes Nationaux	Montant de la Convention de financement (1)	Montant global des engagements (2)	Montant global payé (3)	Reste à contracter (RAC)		Reste à liquider (RAL)	
				Montant (4=1-2)	Taux (5=2*100/1)	Montant (6=2-3)	Taux (7=3*100/2)
8^{ème} FED	49 500 000	47 940 722	40 576 689	1 559 278	96,85	7 364 033	84,5
8 ACP IVC 004 / PSDAT	47 000 000	45 463 706	38 428 611	1 536 294	96,7	7 035 095	85
8 ACP TPS 017 / PSDAT	2 500 000	2 477 016	2 148 078	22 984	99	328 938	87
9^{ème} FED	220 296 101	149 877 606	119 489 295	70 418 496	68	30 388 311	78
9 ACP IVC 003 / PUR I	24 323 686	24 190 340	20 960 103	133 347	99	3 230 237	87
9 ACP RPR 004 / PUR I	9 694 717	8.792.717	8.549.218	902.000	91	235.519	97
9 ACP IVC 006 / PUR II	24 235 800	23 780 296	22 036 146	455 504	98	1 744 150	93
9 ACP IVC 011 / PUR III	33 200 000	33 199 810	28 492 473	190	100	4 707 337	86
9 ACP IVC 013 / PUR IV	103 022 500	41 908 780	24 712 674	61 113 720	41	17 196 106	59
9 ACP IVC 008 / FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE	5 332 053	5 022 435	4 441 429	309 618	94	581 006	88
9 ACP IVC 010 / APPUI AUX ELECTIONS DE 2005	7 900 000	7 800 000	6 894 000	100 000	99	906 000	87
9 ACP IVC 012 / APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL	5 184 000	5 183 228	3 403 252	772	100	1 779 977	66
9 ACP RPR 196 / ELECTRIFICATION DE 23 LOCALITE	7 403 345	0	0	7 403 345	0	7 403 345	0
TOTAL	269 796 101	197 818 328	160 065 984	71 977 774	73,5	37 752 344	81

Engagements STABEX en 2008

Annexe 5.3 bis

En 2008, les fonds STABEX ont permis de signer les engagements suivants⁴ :

Coton

- DP Indemnisation des producteurs et du personnel de l'ex-LCCI	9,83 M€
- DP Appui à la réorganisation de la filière coton	0,30 M€
- CC avec ONUDI pour réhabiliter la salle de classement coton	0,99 M€
- SUB à l'ANOPACI pour la "Restructuration des OPA coton"	1,52 M€
- SUB à l'APROCOT : opération groupée d'appui à la culture attelée	3,35 M€
- SUB à la culture attelée pour des petits planteurs de la zone Ivoire Coton	0,91 M€
- CS Diagnostic des prélèvements et du mécanisme de fixation du prix du coton-graine	0,18 M€
- CS Etude de faisabilité d'une nouvelle organisation du financement des intrants coton	0,06 M€
- CS Assistance technique court terme Coton	0,15 M€
- CS Assistance technique long terme Coton	0,39 M€

Foncier Rural

- DP Projet de Sécurisation du Foncier rural	1,15 M€
- SUB Avenant au contrat de subvention BNETD pour la "délimitation des terroirs"	0,94 M€
- CS Opérations techniques de délimitation des parcelles foncières rurales	0,20 M€
- CS Etude de la location et de la vente des terres rurales	0,18 M€

Sécurité sanitaire (Food & Feed)

- CC Avenant à la CC avec ONUDI pour le " programme OTA"	1,92 M€
- DP Appui à la sécurité sanitaire (Food & Feed) (Avenant)	0,51 M€

Autres

- CC avec FAO pour l'appui à la riziculture dans le Centre	0,91 M€
- DP Appui institutionnel MINAGRI 2008	0,65 M€
- CS Etude du secteur de l'ananas	0,94 M€
- CS Assistance technique court terme pour le programme bananes	0,08 M€
- CS Appui à l'ON pour la gestion des fonds Stabex (Avenant)	1,68 M€
- CS Audit de 4 DP financés sur fonds Stabex	0,57 M€
- CS Evaluation de l'utilisation des fonds Stabex 99/1 et 99/2	0,18 M€

⁴ DP = devis-programme ; SUB = contrat de subvention ; CS = contrat de service ; CC = convention de contribution.

Calendrier des engagements globaux et déboursements indicatifs 10^e FED

Annexe 5. 4

Enveloppe A	Montant indicatif	2008	2009	2010	2011 →
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Consolidation de la paix et bonne gouvernance	€55 M				
- Projet 1 : Consolidation de la paix	€20 M	31			
- Projet 2 : Décentralisation	€15 M				5
- Projet 3 : Réforme des secteurs judiciaire et sécuritaire	€15 M		17		
- Projet 4 : Réforme des finances publiques	€5 M			2	
2^{ème} DOMAINE DE CONCENTRATION – Cohésion sociale et réhabilitations	€125 M				
- Projet 2 : Intégration socio-économique et cohésion sociale	€25 M	5		20	
- Projet 3 : Réhabilitations d'infrastructures sociales	€30 M			30	
- Projet 4 : Réhabilitations d'infrastructures économiques	€70 M				70
DOMAINES HORS CONCENTRATION	€38 M				
- Appui à l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles	€8 M				7.5

- Appui à l'intégration régionale et à l'APE	€18,5 M		19		
- Appui à la coopération technique	€9 M	5	4.5		
- Appui aux acteurs non étatiques	€2,5 M			2	
Total des engagements globaux:	€218 M	41	40.5	54	82.5
Total des engagements globaux cumulatifs:		41	81.5	135.5	218
Enveloppe B			33		33